

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'OPINION PUBLIQUE

Journal Hebdomadaire Illustré

Abonnement, payable d'avance : Un an, \$3. — Etats-Unis, \$3.50.
Pour semestre commencé se paie en entier.
On ne se désabonne qu'au bureau du journal, et il faut donner au moins quinze jours d'avis.

Vol. VIII.

No. 47.

Prix du numéro, 7 centimes. — Annonces, la ligne, 10 centimes.
Toute communication doit être affranchie.
Les remises d'argent doivent se faire par lettres enregistrées ou par bons sur la poste.

JEUDI, 22 NOVEMBRE 1877

Décisions judiciaires concernant les journaux

1o. Toute personne qui retire régulièrement au journal du bureau-de-poste, qu'elle ait souscrit ou non, que ce journal soit adressé à son nom ou à celui d'un autre, est responsable du paiement.

2o. Toute personne qui renvoie un journal est tenue de payer tous les arrérages qu'elle doit sur l'abonnement; autrement, l'éditeur peut continuer à le lui envoyer jusqu'à ce qu'elle ait payé. Dans ce cas, l'abonné est tenu de donner, en outre, le prix de l'abonnement jusqu'au moment du paiement, qu'il ait retiré ou non le journal du bureau-de-poste.

3o. Tout abonné peut être poursuivi pour abonnement dans le district où le journal se publie, lors même qu'il demeurerait à des centaines de lieues de cet endroit.

4o. Les tribunaux ont décidé que le fait de refuser de retirer un journal du bureau-de-poste, ou de changer de résidence et de laisser accumuler les numéros à l'ancienne adresse, constitue une présomption et une preuve *prima facie* d'intention de fraude.

SOMMAIRE

L'Ancienne et la Nouvelle France.—Discours prononcé à la Convention de l'Institut-Canadien-Français d'Ottawa.— Histoire de la cavalerie, par L. O. David.— Les prisons de Paris sous la Commune (suite).— Bibliographies.— La bouche à patates.— La vénérable mère Marie de l'Incarnation.— Echos, par A. Gélinas.— Faits divers.— Poésie : A mon ami, Eudore Évanturel, par W. Chapman.— Une fille laide (suite).— La politique.— La littérature au Canada : Oscar Dunn, par P. de Cazes.— Recettes utiles.— Revue de la semaine.— Prix du marché de détail de Montréal.— Le jeu de dames.— Les échecs.

GRAVURES : La nouvelle manière de saluer ; Phares sur le Saint-Laurent ; Approvisionnement des phares.

L'ANCIENNE ET LA NOUVELLE FRANCE

M. Charles de Bonnechose, l'aimable auteur de *Montcalm et le Canada français*, que l'article publié dans notre numéro du 12 de juillet représente comme l'une "des meilleures plumes des revues françaises," n'est pas un écrivain de profession—mais on peut dire que l'art d'écrire n'a pas de secret pour lui. Il est conseiller à la Cour des Comptes, à Paris. Ces détails nous sont fournis par deux lettres qu'il vient d'adresser à notre collaborateur, M. Benjamin Sulte, et desquelles nous détachons quelques phrases, tout en regrettant de ne pouvoir imprimer le tout, à cause du caractère intime de cette correspondance.

Votre lettre m'a suivi en Auvergne... En revenant, j'ai trouvé vos livres qui m'attendaient à Paris. Épître et volumes m'ont causé le plus vif plaisir. De ma sympathie et de mon admiration pour votre pays, je n'ai rien à vous dire; je les ai exprimées publiquement... Me sera-t-il permis de formuler un regret, presque une critique? Pourquoi l'impression des ouvrages canadiens n'est-elle pas, en général, mieux soignée? Evidemment, vos protes ne sont pas à la hauteur des littérateurs de leur pays. Dieu merci, ils ont beau faire, le style reste français et très-français, ce qui est l'important (et vous appartenez, à vous, écrivains canadiens); mais les fautes de genre et d'accord abondent dans le texte imprimé. Vous savez cela mieux que moi, puisque vous en gémissiez dans un de vos chapitres. Pour des ouvrages destinés à l'exportation, il y a là un sérieux inconvénient, et il faut que les auteurs se résignent à corriger eux-mêmes les épreuves typographiques. Je vous parle comme si j'étais du métier. Il n'en est rien, cependant... mais j'aime mon pays; tout ce qui peut, au milieu de ses malheurs, lui rendre quelque éclat, me séduit. Voilà pourquoi j'ai pris une plume pour parler de ce Canada français qui fait tant d'honneur à la vieille mère-patrie. Vous connaissez maintenant toute ma carrière littéraire.

Ce qui suit est extrait de sa dernière lettre :

Certes, oui, vous avez bien raison de croire que les yeux du public français finiront par se

familiariser avec les noms des illustrations de votre pays. Le Canada a le droit de réclamer hautement une place dans la maison maternelle. Si la France tardait trop à lui accorder, ne pourrait-on pas lui dire ce qu'un ami disait à Dumas père, qui différait à revendiquer la paternité du Dumas actuel : "Dépêche-toi donc de le reconnaître pour ton fils; sans cela, c'est lui qui ne voudra plus te reconnaître pour son père..." J'espère qu'un jour, cher monsieur, vous pourrez ajouter un chapitre à votre *Canada en Europe*, et l'intituler : *Les Canadiens chez eux*... Oui, vous êtes Français... il n'y a pas jusqu'au prote de *L'Opinion Publique* qui me semble avoir tenu à me prouver que mes critiques sur les négligences de vos imprimeurs étaient mal fondées. En effet, il n'y a pas, dans tout l'article, une seule incorrection typographique... Comme vous avez bien saisi la pensée-mère de mon livre ! "Une racine de la nationalité française résistante à tous les chocs." Je l'avoue, le Canada n'a été pour moi qu'un magnifique exemplaire de cette vérité... Le recueil où votre article a paru me paraît, d'ailleurs, rédigé à merveille. Il y a, en tête du numéro, un récit très-intéressant sur la réception des Zouaves à Ottawa; j'en ai parlé à M. de Charrette, que je vois quelquefois. Il m'a dit qu'il connaissait déjà l'article; nous avons alors, le Général et moi, causé du Canada avec un égal plaisir... A la dernière page, j'ai vu un avis officiel concernant l'Exposition Universelle de Paris. Si Dieu permet qu'elle s'ouvre à la date fixée, j'espère que le Canada s'y fera représenter par ses produits, et même par ses productions en divers genres... Veuillez, je vous prie, être mon interprète auprès du directeur du journal *L'Opinion Publique*, qui a droit à mes remerciements; —ci-joint une carte.

Nous nous permettrons de signaler aux auteurs canadiens le passage de ces lettres qui touche à la correction des textes. Plusieurs étrangers nous ont déjà signalé le défaut dont on nous accuse, et qui n'est que trop visible en ouvrant la plupart de nos livres. Il est, de fait, que les imprimeurs qui n'ont pas de protes compétents, ne devraient pas entreprendre de publier des livres—ou plutôt, les auteurs ne devraient pas s'adresser à eux. En y réfléchissant, on se convaincra que M. de Bonnechose nous rend service par l'avis qu'il nous donne. Sa critique peut également s'adresser aux journaux. La correction des épreuves se fait avec une négligence déplorable dans des établissements qui sont à la tête de la presse du pays.

DISCOURS

PRONONCÉS A LA CONVENTION DE L'INSTITUT-CANADIEN-FRANÇAIS D'OTTAWA

Conférence de M. LOUIS P. TURCOTTE sur les Archives :

Messieurs,

Je regrette de n'avoir pas eu assez de temps à ma disposition pour vous présenter un travail complet sur la question des archives. Je tâcherai cependant de traiter le sujet aussi sérieusement que possible, et dans la discussion qui va suivre, je me flatte que vos connaissances personnelles pourront combler les lacunes que laissera cette étude.

Je félicite d'abord messieurs de l'Institut-Canadien d'avoir attiré l'attention des membres de cette Convention sur une question aussi importante et aussi vitale. Ces vieilles chroniques, sources de notre histoire, intéressent la société toute entière. Les historiens, les antiquaires les consultent soigneusement et les présentent ensuite aux lecteurs sous une forme attrayante dans leurs écrits. Et quels charmes n'offrent pas ces annales même aux étrangers qui se passionnent pour son étude ! En effet, ne nous redissent-elles pas une série continue de luttes d'une grandeur incomparable; luttes avec les enfants du sol, luttes entre la France et l'Angleterre pour la prépondérance dans le Nouveau-Monde, luttes enfin pour la conservation de notre culte, de nos lois et de notre langue ?

C'est donc un devoir impérieux pour nous que de réunir tous les matériaux épars de cette belle histoire, aujourd'hui surtout que les travaux

littéraires se poursuivent avec plus de zèle et d'éclat que jamais, que l'on remue la poussière des siècles pour y découvrir les reliques du passé. Nous savons qu'il y a à l'étranger des richesses précieuses et ignorées des savants. Ne suivrons-nous pas l'exemple des autres peuples qui se sont procurés ces matériaux indispensables à leur histoire, les ont disposés avec soin et en ont publié les pièces les plus importantes? Si notre gouvernement, si nos sociétés savantes ont fait quelques démarches dans ce sens, nous verrons qu'il leur reste beaucoup à faire pour terminer cette tâche patriotique. Sans insister davantage sur l'importance de cette question, nous examinerons quels sont les principaux dépôts de nos annales et quelles mesures ont été prises pour les conserver et les publier.

Autrefois, de l'aveu des hommes compétents, nos ancêtres possédaient à Québec les archives les plus complètes et les plus intéressantes. C'est dans cette antique cité que l'on allait chercher des copies ou des extraits de nombre de documents qui sont aujourd'hui disparus.

Nous savons également qu'après la conquête, les Français emportèrent avec eux une partie des actes officiels; que pendant la révolution, les archives françaises ont été dispersées, et malgré le soin que l'on ait pris plus tard pour les réunir et les classer, on a constaté que beaucoup de pièces concernant le Canada ont été perdues; d'autres se retrouvent à l'étranger, au British Museum, par exemple, et jusqu'à Saint-Petersbourg.

Des archives restées au Canada, beaucoup de pièces ont été également détruites, d'abord pendant le siège, et ensuite par la négligence du gouvernement anglais. Ce qui a échappé à ces désastres se retrouve dans les différents dépôts publics et dans les familles.

A la fin du dernier siècle, en 1786, le gouvernement commença à s'occuper des archives et en fit faire un inventaire. Des personnes compétentes qui ont consulté attentivement cet inventaire, publié en 1791, ont constaté avec regret la disparition de nombreux volumes de manuscrits qui existaient à cette époque. De combien d'autres pièces importantes nos historiens n'ont-ils pas regretté la destruction, par exemple, une partie du *Journal des Jésuites* perdu à jamais pour les lettres.

Heureusement il se trouva des hommes dévoués pour empêcher une destruction totale. On commençait alors à s'occuper d'histoire. Nos écrivains, Smith, Bibaud et Christie, eurent besoin de consulter les archives pour nous donner leurs premiers travaux, et constatèrent des lacunes regrettables. D'autres rendirent des services non moins éminents en réunissant les matériaux dispersés de notre histoire, et en sauvant de la destruction des manuscrits précieux. Les noms vénérés de Jacques Viger et de Faribault se présentent naturellement à notre mémoire; car personne n'a fait autant qu'eux dans l'intérêt de l'histoire; toute leur vie a été consacrée aux antiquités canadiennes et à éclaircir nos annales.

Dans le même temps, la Société Littéraire et Historique de Québec, fondée dans un but tout à fait patriotique et national, s'occupait spécialement des documents historiques, et prenait de bonne heure les moyens de les réunir. Dès 1835, elle faisait à cet effet, en Europe, des démarches qui furent d'abord peu fructueuses.

Mais nos voisins, grâce à l'entremise du ministre des Etats-Unis, étaient plus heureux. M. Brodhead, nommé agent pour se procurer des documents relatifs à l'Etat de New-York, fit copier (1841-44) 80 volumes de manuscrits. La législature décida de les faire imprimer *in extenso*, et le résultat a été 10 volumes in-4o, collection précieuse pour l'histoire de l'Amérique.

La Société Littéraire et Historique fit copier de la collection Brodhead 17 volumes, qui comprennent la correspondance officielle des gouverneurs français avant la conquête. Elle obtint également six volumes d'extraits des documents de Londres (*Colonial Correspondence*), provenant de la même collection.

Grâce à une allocation du gouvernement, cette Société avait déjà publié plusieurs manuscrits historiques fournis par le colonel Christie, lord Durham et l'abbé Holmes. Elle réimprima les voyages de Jacques Cartier, devenus très-rare; collectionna cinq autres volumes de manuscrits importants, plusieurs volumes d'archives judiciaires, etc. Tels sont, en résumé, les premiers services rendus par cette institution, la plus ancienne des sociétés savantes du Canada.

L'accès aux archives de Paris étant devenu plus facile, le gouvernement canadien chargea, en 1845, l'hon. M. Papineau, alors en Europe

de faire copier des manuscrits qui ont été déposés dans la bibliothèque du parlement et à la Société Historique de Québec.

Plus tard, en 1851-52, M. Faribault, chargé d'une mission officielle en Europe, fit copier des archives des divers ministères la suite de la correspondance des gouverneurs du Canada sous le gouvernement français. Ces vingt-un volumes, qui renferment une foule de pièces importantes pour l'histoire de la domination française, sont déposés à la bibliothèque du parlement à Ottawa. Il y a encore dans cette bibliothèque d'autres manuscrits intéressants dont on trouve la liste dans le catalogue publié en 1858. Ce dernier travail, que nous devons à M. Gérin-Lajoie, est fait avec le plus grand soin, et contient le titre des pièces manuscrites non-seulement de la bibliothèque du parlement, mais aussi celle des manuscrits de la Société Littéraire et Historique.

Depuis 1858, on a réuni seize autres volumes de manuscrits, entre autres la correspondance du gouverneur Simcoe, et des documents recueillis en France par le R. P. Martin.

Le 8 juin 1853, les législateurs, en ordonnant la réimpression des édits et ordonnances, firent une autre démarche qui ne me paraît pas avoir été mise à exécution. Le 8 juin, l'Assemblée législative adoptait une résolution déclarant qu'il y a dans nos archives nombre de documents qui méritent d'être imprimés, et pria le gouverneur d'en faire un choix, de les faire imprimer et distribuer pour l'information du public.

Jusqu'à ces dernières années, nous ne voyons pas que le gouvernement ait pris d'autres mesures à l'égard des archives. Cependant, il favorisa les institutions qui s'occupent des annales du pays. C'est ainsi que la Société Littéraire et Historique de Québec a pu continuer la publication de manuscrits intéressants sur la guerre de la Conquête et sur celle de l'Indépendance, travaux qui sont dus principalement à M. LeMoine, l'un de ses membres les plus zélés.

Elle vient d'imprimer, grâce à son digne président, M. James Stevenson, le commencement d'une série de documents sur la guerre de 1812. Guidé par un si bel exemple, l'Institut-Canadien de Québec a pu, lui aussi, publier plusieurs volumes de ses annales, qui renferment des travaux sérieux sur notre histoire. Nous espérons qu'il ne restera pas là, et qu'il pourra mettre bientôt sous presse quelques documents importants. N'hésitons pas à faire des sacrifices dans ce sens, car ces publications sont le plus beau titre de gloire de nos institutions littéraires.

La Société Historique de Montréal s'est également procuré une collection de manuscrits précieux, et en a publié plusieurs, entre autres le volume intitulé : *Le règne militaire*. Ce document, préparé par M. Jacques Viger, a été complété et imprimé par M. l'abbé Verrault.

Inutile de constater que M. Verrault s'est montré le digne continuateur de M. Viger, en réunissant une foule de matériaux sur l'histoire de la période anglaise, et en commençant l'impression de ses volumes si précieux sur la guerre de l'Indépendance. S'il est travaux qui méritent la reconnaissance et l'encouragement du public, ce sont bien ceux-là. Ce savant pourra, sans doute, continuer son œuvre patriotique et recevoir du gouvernement l'aide nécessaire.

Nous devons ajouter à sa louange que sa collection de manuscrits est peut-être la plus complète du Canada. Elle se compose d'un grand nombre de volumes reliés et d'autres pièces qui viennent pour la plupart de M. Jacques Viger et de Sir L.-H. LaFontaine. Ces manuscrits, il les a obtenus ou fait copier à ses propres frais, et pour toutes ces collections, il s'est imposé et s'impose encore des sacrifices pécuniaires considérables, il s'est voué à une somme de travail pénible. M. Verrault possède encore une collection de portraits historiques unique dans son genre et des albums d'une grande valeur.

Lorsqu'en 1874, le gouvernement fédéral décidait de s'occuper des archives, il faisait une excellente démarche en chargeant une personne aussi compétente d'aller faire des recherches dans les archives de l'Europe. Le rapport de M. Verrault a prouvé que le choix a été bon.

Après avoir dit un mot des collections intitulées : *Bouquet, Hallimand and Dorchester Papers*, et des autres documents du *British Museum* et de la Société Royale, M. Verrault donne la liste des pièces qu'il a examinées au *Public Record Office* sous le titre de *Colonial Correspondence, Quebec*. Cette masse de documents, "d'une grande valeur historique et dont il serait difficile de faire un choix," comprend la période de 1759 à 1778, et forme, avec les collections *Hallimand and Dorchester* qui en sont a

suite, les sources historiques de cette époque si obscure et que nos historiens n'ont fait qu'ébaucher.

Il y a deux ans, je commençais moi-même sur cette époque une étude, dont une partie, celle de la guerre de l'Indépendance, a été publiée avec pièces justificatives. J'ai été frappé du petit nombre de ressources mises à notre disposition, malgré les documents publiés récemment par l'abbé Verrault et les sociétés historiques.

Le rapport de M. Verrault et celui de M. Brymner ont été une révélation pour moi et m'ont contraint d'arrêter mes travaux jusqu'à ce qu'il me soit permis de consulter les documents de Londres. Impossible, sans cela, d'étudier et d'approfondir l'histoire de ces temps.

M. Verrault a ensuite visité les archives nationales de Paris, celles de la Bibliothèque Nationale et du Ministère des affaires étrangères. Partout il a noté un certain nombre de documents historiques du Canada et de l'Amérique, ignorés ou peu connus.

C'est surtout au Ministère de la marine que se trouvent les archives les plus importantes pour l'histoire de la Nouvelle-France. C'est là que l'on a puisé les collections de la bibliothèque du Parlement à Ottawa et de la Société Littéraire et Historique. M. Verrault a constaté qu'il reste encore des pièces importantes à copier, et il a étendu ses recherches sur ce qui n'avait pas été analysé.

M. Verrault termine son rapport en nous parlant des autres documents répandus en différents endroits, en France et de ceux de la Bibliothèque impériale de Saint-Petersbourg.

Il regrette de n'avoir eu que quelques mois pour faire ces recherches. "Ce sont des années, dit-il, qu'il faudrait employer à un semblable travail; mais je puis espérer que plusieurs accompliront ce qu'un seul n'a pu faire."

Même sans aller à l'étranger, nous avons ici un travail immense à faire pour connaître toutes nos sources historiques. Depuis leur naissance, les communautés et les institutions ont conservé pieusement leurs registres et leurs correspondances.

Notons en particulier les archives de l'archevêché de Québec, qui sont importantes non-seulement pour l'histoire religieuse du pays, mais même pour l'histoire civile et politique. L'occasion m'a été offerte d'en parcourir plusieurs volumes, et j'ai jugé quelques documents si importants que j'ai demandé la permission de les copier pour moi-même.

Au Séminaire de Québec se trouvent une trentaine de cartons de manuscrits dont plusieurs ont une grande valeur historique, et sont consultés par nos écrivains. On est occupé, depuis deux ans, à faire un catalogue qui, lorsqu'on l'aura terminé, sera d'une grande utilité pour les recherches.

Mentionnons en passant les manuscrits des Ursulines et de l'Hôtel-Dieu de Québec, ceux de la Société Littéraire et Historique dont nous avons déjà parlé assez largement.

Le principal dépôt d'archives à Québec se trouve au bureau du registraire, à l'Hôtel-du-Gouvernement. Les documents se rapportant à la domination française forment plus de soixante volumes, entre autres les registres du Conseil Supérieur, les registres d'intendance, les édits, arrêtés et déclarations.

Tous sont d'une importance si grande que nous devrions en avoir une deuxième copie qui serait mise dans un autre dépôt, dans la crainte que le feu ne détruise un jour cet unique exemplaire.

Le magnifique travail de M. Lareau sur les archives nous donne d'amples détails sur ces pièces et sur celles du règne militaire. On peut consulter le même travail sur les archives déposées au Palais de Justice à Montréal, qui remontent à la fondation de cette ville, et sur celles qui concernent le règne militaire.

La Société Historique de Montréal possède, comme je l'ai dit, des manuscrits précieux, entre autres des copies tirées de la collection Haldimand. Les archives du Séminaire de Saint-Sulpice doivent être importantes à plus d'un titre.

Le dépôt des archives à Ottawa est aussi considérable. A part des manuscrits déjà cités dans la bibliothèque du Parlement, il y a les registres du Conseil Privé, ceux du secrétaire d'Etat, du bureau de l'Agriculture, etc.

Depuis 1872, à la demande de personnes influentes, un dépôt d'archives a été établi au bureau d'Agriculture et des Statistiques. Ce département contient déjà 40,000 lettres et pièces originales au nombre desquelles sont des documents relatifs au gouvernement civil et militaire jusque-là déposés à Halifax, et de précieuses relations antérieures à la déclaration de l'Indépendance. Ils ont été classés et mis en ordre par M. Brymner, dans des chambres à l'épreuve du feu. M. Brymner, chargé d'aller examiner les archives des provinces maritimes et celles de Londres, avant la mission de M. Verrault, a fait des rapports intéressants sur ces documents.

Mais, outre cela, combien de papiers importants se trouvent dans nos principales familles; par exemple, la correspondance de nos hommes d'Etat, de nos dignitaires ecclésiastiques et civils, dont copie pourrait être obtenue et placée dans nos dépôts d'archives ou dans les bibliothèques des législatures!

Voilà un résumé de ce que nous possédons en fait d'annales historiques et des travaux exécutés jusqu'à ce jour. Mais, avant de tirer des conclusions, citons quelques exemples de ce qui a été fait à l'étranger dans le but de faciliter les recherches historiques.

En France, quels soins le gouvernement, les congrégations et les sociétés savantes n'ont-ils pas donnés à la conservation des archives! On

a fait, en 1872, une liste des dépôts qui existaient alors, au nombre de 1225.

On avait, auparavant (1763), fait un examen de ces dépôts et copié plus de 50,000 pièces manuscrites, qui forment une des plus belles collections de la Bibliothèque Nationale. Non content de cela, on étendit les recherches à l'étranger, et l'on se procura 120 volumes in-folio de documents en Angleterre, 50 volumes de lettres des Papes relatives à l'histoire de France; 220 volumes in-folio furent tirés des archives des Pays-Bas.

Et qui ne connaît la masse énorme de documents inédits de l'histoire de France, collection de plus de 60 volumes in-40, publiés par le ministre de l'Instruction Publique?

En Belgique, le gouvernement a pris un intérêt tout particulier à la conservation des archives. De 1834 à 1862, il a publié cinq gros volumes, in-40, des inventaires des diverses collections; il fait aussi paraître, chaque année, plusieurs volumes de coutumes des diverses parties du pays.

En Angleterre, on a réuni, dans un vaste édifice érigé à Londres, les archives publiques dispersées dans une foule d'endroits différents. Le *Public Record Office*, construit à l'épreuve du feu, reçoit les documents qui ont plus de vingt ans d'existence. Des fonctionnaires spéciaux sont chargés de leur garde et de leur classification, et ils publient un catalogue ou table analytique (*Colonial Calendar*).

Aux Etats-Unis, il a été fait des efforts immenses pour augmenter les collections de documents historiques. Les Américains semblent mettre plus de soin que nous à se procurer des manuscrits qui concernent spécialement le Canada. Ils ont traduit et imprimé des documents dont nous avons des copies originales depuis vingt ans, fait qui n'est pas à notre honneur et que je regrette de constater. L'exemple de l'Etat de New-York a été suivi par plusieurs autres Etats. Chaque gouvernement a mis les archives sous la garde du bibliothécaire de l'Etat, qui, pour cela, reçoit une forte rémunération. Cet officier les classe et en imprime un catalogue.

A Washington, chaque département a aussi ses archives. Mais les documents d'un intérêt général sont sous la surveillance du Président lui-même, qui accorde la permission de les consulter et d'en prendre des copies. Le gouvernement fédéral a publié, sous le titre de: *American Archives*, une masse de documents historiques qui comprennent 9 volumes in-folio.

Mais il n'est pas nécessaire d'aller bien loin pour chercher des précédents. La Nouvelle-Ecosse nous en offre un digne à imiter. En 1857, la législature, sur motion de M. Howe, décida de faire une collection des annales historiques de cette province, et le résultat a été la réunion, en 1869, de 200 volumes de manuscrits que l'on a classés et catalogués, et d'un volume imprimé, qui contient les pièces les plus précieuses. Ce volume parut en 1869.

Maintenant, grâce à la mission de M. Verrault, des recherches et des travaux de messieurs Brymner, Lareau, Mills et autres, nous sommes suffisamment renseignés sur la nature et l'importance des manuscrits historiques que recellent les archives du Canada et de l'Europe.

Voyons quelles mesures il y aurait à suggérer pour nous mettre sur un point d'égalité avec les autres pays.

I. La première démarche serait de faire copier sans délai, par des personnes compétentes, toutes les pièces qui nous manquent. Pour cela, le gouvernement fédéral et le gouvernement de Québec pourraient se partager l'ouvrage. Le premier obtiendrait la correspondance des gouverneurs anglais, les collections du *Public Record Office*, les *Haldimand and Dorchester Papers* et les autres manuscrits de Londres qui sont d'une absolue nécessité pour l'histoire après la conquête.

II. Le gouvernement de Québec se chargerait des documents de Paris qui n'ont pas encore été copiés, et les déposerait à Québec, qui est déjà le dépôt principal des archives françaises. Québec, comme ville historique et française, avec ses vieilles institutions et ses bibliothèques, devrait posséder de préférence cette collection, et, de plus, avoir une copie de tous les autres documents qui se rattachent à la domination française et à la province de Québec. Le dépôt pourrait rester au bureau du Registraire de la province, qui possède déjà la plus grande collection des anciennes archives.

III. Un dépôt général d'archives serait établi à Ottawa pour y recevoir tous les documents épars dans les divers ministères fédéraux, le Conseil Privé, le secrétaire d'Etat, le bureau d'Agriculture, etc. Il serait très-important d'y avoir aussi une copie de certaines séries précieuses de nos manuscrits originaux, par exemple, des registres du Conseil Supérieur, de crainte que le feu détruise un jour l'unique copie que nous possédons à Québec. Le dépôt fédéral pourrait rester au bureau d'Agriculture et des Statistiques que le gouvernement a spécialement chargé de réunir les documents épars du Canada.

IV. Un employé serait chargé de faire un inventaire ou catalogue des documents déposés dans les départements publics, les institutions littéraires et les communautés. Cet inventaire serait imprimé et contiendrait un résumé de chaque pièce et l'endroit où elle est déposée.

V. Les législatures entreprendraient la publication de quelques collections importantes, par exemple, la correspondance officielle des gouverneurs français, que l'Etat de New-York a fait en partie traduire et imprimer; la correspondance des premiers gouverneurs anglais et les collections Haldimand, Dorchester, etc.

VI. On encouragerait d'une manière énergique

plus libérale les sociétés littéraires disposées à publier des annales et des manuscrits. Chaque société a, parmi ses membres, des hommes dévoués qui se chargent volontiers de ce travail, et cela, sans rémunération. En même temps, cette aide permettrait aux sociétés d'augmenter leurs bibliothèques et de former des musées d'antiquités canadiennes et d'histoire naturelle, et, par conséquent, aiderait puissamment au développement de la littérature et des sciences.

VII. On favoriserait spécialement ceux qui ont la force d'entreprendre de grandes publications historiques dans le genre des *Relations des Jésuites*, du *Journal des Jésuites*, des documents sur la guerre américaine de l'abbé Verrault, du *Dictionnaire Généalogique* de l'abbé Tanguay, des grandes histoires du Canada, etc. Le gouvernement achèterait un certain nombre d'exemplaires de ces ouvrages si importants et les mettrait à la disposition des bibliothécaires, des législatures pour être échangés avec les bibliothèques des pays étrangers; ceci, loin d'être une charge au public, serait d'un grand bénéfice, car on obtiendrait ainsi des publications d'une grande valeur, et on répandrait des ouvrages qui feraient connaître le Canada à l'étranger.

Voilà les humbles suggestions que j'ose soumettre à votre bienveillante considération. Nous avons tous intérêt à les faire exécuter et à augmenter ainsi la série de nos annales. La tâche est immense, il faut se l'avouer, mais c'est en redoublant d'ardeur, c'est en répétant nos recherches chacun de notre côté, c'est en poussant nos investigations jusqu'à ses dernières limites que nous parviendrons à un bon résultat. C'est par un semblable travail que nous découvrons chaque année de nouvelles pièces pour l'histoire.

Si nous, littérateurs et historiens, nous pouvons faire quelque chose privément, quelle influence n'exerceront pas les associations littéraires et les sociétés savantes! C'est à elles de donner le mouvement. Leurs travaux passés sont une garantie de leurs travaux et de leurs succès futurs.

Permettez-moi, messieurs, en terminant, d'espérer un résultat plus grand des Conventions littéraires inaugurées par l'Institut-Canadien de cette ville. Elles mettront plus d'union entre les écrivains, les feront travailler dans un même but, avec une organisation commune, au développement de la littérature nationale. Il faudra donc les répéter, et j'ose croire que Québec trouvera un jour l'occasion de vous réunir dans ses murs hospitaliers. Vous pourrez alors constater les progrès faits depuis cette Convention.

Telle est, messieurs, la tâche patriotique que nous devons poursuivre, et, si nous unissons tous nos efforts, nos hommes d'Etat finiront par céder à des demandes si justes. Comptons surtout sur le patriotisme de nos jeunes ministres fédéraux et locaux. Eux, au début de leur carrière administrative, dans la force de l'âge, sont plus en état que tout autre de prendre quelque démarche active pour compléter les annales de notre histoire. Sans aucun doute, ils recevront en cela l'appui et l'approbation de tous les hommes politiques.

Quand il s'agit d'une question si vitale, nous devons nous placer sur un terrain neutre où les passions de parti, les divisions de races soient bannies. Mais, si ces annales intéressent même les races étrangères, elles nous touchent de plus près, nous, Canadiens d'origine française. N'hésitons pas à faire notre part de cette tâche, nous guidant sur les travaux des Viger, des Faribault, des Laverdière, qui ont été les pionniers dans le travail gigantesque qu'ils nous ont tracé. Si nous ne commandons pas dans les choses matérielles, sachons au moins conserver la place que nous occupons dans les travaux de l'esprit.

Remarques faites par M. J. M. LeMOINE sur les archives:

Avant de passer à l'examen de la question si intéressante des archives, M. J. M. LeMoine, un des délégués de la Société Littéraire et Historique de Québec, se fit un plaisir de signaler un incident qui s'était passé au sein de la Société, pendant l'année qui vient de s'écouler, en rapport avec les moyens à prendre pour activer le développement de la littérature canadienne.

Cet incident, sans avoir une bien grande importance, avait pour les amis des lettres canadiennes son côté agréable, pratique même. Dans la bibliothèque de la Société, riche maintenant de près de 12,000 volumes, M. LeMoine avait pu faire adopter à l'unanimité, une résolution allant à créer un département spécial pour les livres imprimés au Canada, et afin de mettre encore plus en relief nos productions littéraires, la Société, à sa demande, avait fait choix d'une reliure particulière et uniforme, "vert et or, avec une feuille d'érable," pour toutes les publications canadiennes. De cette sorte, la Société Littéraire et Historique de Québec, la plus ancienne du continent, pourrait exhiber, en un seul coup-d'œil, aux nombreux étrangers qui visitent ses salles, les développements successifs de notre littérature, et, comme la Société achète tous les livres imprimés au Canada, les auteurs auront ce moyen additionnel de se manifester aux gens du dehors. Ceci s'appliquait aux volumes écrits dans les deux langues.

M. LeMoine voulut couronner, par ce témoignage de l'intérêt que la Société portait à notre littérature, l'intéressante causerie qu'un de ses ex-présidents, l'hon. M. Chauveau, avait suscitée.

LES ARCHIVES.

M. LeMoine aimerait à savoir où en était le bureau, ou plutôt les divers bureaux d'archives

d'Ottawa; car il paraîtrait que les archives de la Puissance se trouvaient éparpillées en quatre bureaux, à Ottawa, et, tout en secondant la motion proposée par M. L. P. Turcotte, M. LeMoine trouvait qu'elle n'allait pas assez loin.

M. LeMoine n'objectait pas à ce que chaque province eût un dépôt d'archives; c'était même assez naturel que chaque province désirât conserver chez elle le dépôt si précieux de ses anciennes archives. Mais, pour qu'une mesure fût pratique et viable, M. LeMoine insistait à ce qu'il y eût, dans la capitale même de la Puissance, un bureau central d'archives, un *Record Office* comme celui de Londres. De cette sorte, un historien, allant aux sources de notre histoire, trouverait tous les matériaux sous sa main, à Ottawa, sans être forcé de parcourir les capitales de chaque province, Halifax, Saint-Jean, Québec, Toronto, Winnipeg, etc.

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES.

Proposé par M. L. P. Turcotte et secondé par M. J. M. LeMoine:

Résolu:—Qu'une demande soit faite au gouvernement fédéral et au gouvernement local de Québec les priant:

1o. De faire copier par des personnes compétentes les documents historiques en dépôt dans les archives de Londres, Paris, etc.;

2o. De réunir toutes les archives de Québec dans un seul dépôt qui devrait être au bureau du Registraire, vu qu'il contient déjà la plus grande partie des archives françaises;

3o. De réunir dans un autre dépôt, à Ottawa, les archives dispersées dans les divers ministères fédéraux, ce dépôt devant être au bureau de l'Agriculture, qui contient déjà une nombreuse collection de manuscrits.

"HISTOIRE DE LA CAVALERIE"

Tel est le titre d'un ouvrage écrit par un Anglo-Canadien qui a remporté le prix offert par l'empereur de Russie aux trois meilleurs livres contenant l'histoire complète de la cavalerie, depuis la date la plus éloignée jusqu'à ce jour. C'est le grand-duc Nicolas qui eu l'idée, en 1874, d'établir ce concours, et de l'ouvrir aux officiers de toutes les armées étrangères. Le lieutenant-colonel T. Denison, qui a créé et organisé le service de la cavalerie en ce pays, et dont l'habileté a été reconnue par les hommes les plus compétents, se décida à concourir. Il alla en Russie, écrivit l'ouvrage en question qu'il fit imprimer à Londres, et remporta le prix de 6,000 roubles.

C'est un honneur pour le Canada, un honneur qui devrait être apprécié et reconnu par le gouvernement impérial et le gouvernement canadien. On ne saurait trop encourager de pareils travaux, trop stimuler le zèle et l'ambition du petit nombre de ceux qui se livrent à des études si sérieuses et si utiles. Le gouvernement impérial donne souvent des grades et des récompenses militaires à des hommes qui n'en ont pas fait autant. Le lieutenant-colonel Denison est magistrat de police à Toronto.

Nous venons de recevoir de M. Rameau, ce Français distingué qui a laissé des traces si profondes de son passage parmi nous, un livre qui va faire sensation dans les cercles instruits de notre pays. Voici le titre de ce livre: *Une colonie féodale en Amérique—L'Acadie, 1604-1710*.

M. Rameau aime à parler des grandes choses que la France a faites en Amérique, à faire connaître et apprécier la vitalité des nationalités qu'elle y a fondées et qui sont restées si françaises de cœur et d'esprit, aussi françaises que la France elle-même qui les a presque oubliées après les avoir abandonnées. Nous avons eu juste le temps de jeter les yeux sur les premières pages de ce livre intéressant, dont nous reparlerons dans quelques jours. On doit se faire un devoir, au Canada, d'acheter ce livre, non-seulement à cause de son intérêt national et historique, mais encore comme témoignage d'estime et d'appréciation à un homme qui parle si bien de nous et contribue tant à nous rappeler au souvenir de la France.

L.-O. D.

Dans un café:
—Garçon, donnez-moi une paille pour prendre mon café glacé.
—Veuillez attendre un instant, monsieur, elle sont toutes en bouches.

Entre médecins:
—La France est momentanément malade,
—Et à quoi attribuez-vous cela?
—A la faiblesse de sa constitution.

LES PRISONS DE PARIS SOUS LA COMMUNE

(Suite)

MILLIÈRE

Du même chapitre sur M. Claude, nous tirons encore ce passage dans lequel on trouvera, exécuté de main de maître, le portrait de l'une des personnalités les plus curieuses de la Commune.

A la Santé, le directeur et les greffiers croyaient fermement en être quittes avec les tentatives de massacre : ils avaient tort ; la dernière et la plus énergique allait se produire à onze heures du soir. Le chef de la 13e légion, Serizier, accompagné de Millière et d'un inconnu vêtu en officier d'artillerie, entra au greffe et demanda si les otages étaient exécutés. Caullet, simplement et avec une grande fermeté, répondit :

“ Non.”

Serizier se mit en colère. Caullet lui dit :

“ Je n'ai pas d'ordre à recevoir de vous.”

Serizier était un homme d'une violence extraordinaire. Ce corroyeur, fort capable d'une bonne action, comme nous l'avons constaté lors de l'arrestation du général Chanzy, avait des moments où “ il voyait rouge ; ” sa brutalité naturelle, surexcitée

par l'abus de l'alcool, en faisait alors un homme très-dangereux. Il s'empara du livre d'érou, le feuilleta au hasard comme furieux en criant :

“ Combien y a-t-il d'otages ici ? ”

On ne lui répondit pas ; en réalité, il y en avait 147. Il vociférait :

“ Il faut les tuer tous et les employés aussi, ce sont des Versaillais.”

L'officier d'artillerie lui disait en souriant :



LA NOUVELLE MANIÈRE DE SALUER

“ Fais-les descendre, et tu verras comme je sais travailler.”

Serizier se mit alors à écrire une liste de noms divisés en trois catégories : gendarmes, curés, agents secrets, à fusiller. Millière, debout, regardait Serizier s'agiter et ne disait rien. Qu'aurait-il pu dire ? qu'est-ce que ce lettré faisait avec cette brute ?

Les implacables nécessités des insurrections les avaient réunis côte à côte dans la même œuvre impitoyablement bête, et si, à cette minute, loin du combat qui enfievre, de la défaite qui exaspère, Millière a com-

pris le rôle auquel il se condamnait, il a dû en rabattre de l'orgueil insensé dont il était dominé. Mieux que tout autre, il devait comprendre combien sa conduite était inexcusable ; car il savait, par sa propre expérience, que tout homme de courage et de persévérance se fait sa place dans notre société tant calomniée par les impuissants.

Ses débuts avaient été durs dans la vie. Fils d'un ouvrier tonnelier, il avait jusqu'à vingt ans taillé des douves et cerclé des fûts. La honte de sa condition misérable l'avait saisi ; seul, sans aide, il avait

travaillé, s'était fait recevoir licencié, puis docteur en droit ; la politique l'avait adopté et l'avait envoyé à l'Assemblée Nationale. Au lieu de se donner en exemple, de prêcher le travail, il prêcha la révolte, et, de chute en chute, il en était arrivé à servir d'acolyte à un meurtrier de bas étage. On a dit que, le lendemain, place du Panthéon, il avait fait fusiller une trentaine de fédérés qui refusaient de se battre, ce fait est-il vrai ? Nous l'ignorons ; mais l'on peut affirmer que celui qui se ravalait jusqu'à être le compagnon de Serizier pendant la soirée du 22 mai

était capable de tout. Lorsqu'il mourut, il tomba en criant : “ Vive l'humanité ! ” parole emphatique, trop vague pour n'être pas puérile, et qui prouve simplement la vanité théâtrale de celui qui la prononça.

LE MASSACRE DES DOMINICAINS D'ARQUEIL

Voici la page la plus saisissante et la plus lugubre du récit de M. Maxime du Camp. Nous n'avons pas voulu en retrancher un seul mot. L'assassinat des Pères Dominicains d'Arcueil n'a jamais été représenté avec une plus dramatique et plus effrayante réalité.

Serizier avait été un condamné politique de l'empire ; au mois de septembre, il était

réfugié en Belgique ; il revint promptement et eut quelque importance pendant le siège, surtout à la journée du 31 octobre et à celle du 22 janvier. Après le 18 mars, nommé secrétaire de Léo Meillet, puis délégué de la Commune à la mairie du XIII^e arrondissement, chef de la 13^e légion le 1^{er} mai, il commandait douze bataillons qui se battirent très-vaillamment à Issy, à Châtillon, aux Hautes-Bruyères. Mais, parmi ces bataillons, il en est un qu'il choyait par-dessus les autres, sorte de bataillon personnel, composé d'amis, de compagnons, et qui était le 101^e, "le légendaire 101^e bataillon, qui fut aux troupes de la Commune comme la 32^e brigade à l'armée d'Italie," a dit M. Lisagaray, dans son *Histoire de la Commune*. Ardent, grand parleur, gros buveur, ouvrier sans courage, vivant d'aumônes extorquées à l'assistance publique, Serizier exerçait une réelle influence sur les gens incultes et violents dont il était entouré. Brutal et hautain, il savait se faire obéir et avait terrifié tout le XIII^e arrondissement qui tremblait devant lui. Sa haine contre le clergé eût été comique, si elle n'avait produit d'épouvantables catastrophes ; il avait pris plaisir à souiller quelques églises par d'immodes orgies, et faisait procéder à la vente à l'encan des objets contenus dans la chapelle Bréa, lorsque l'entrée des troupes françaises à Paris vint l'interrompre. Il fut non-seulement assassin, mais incendiaire ; c'est lui qui fit allumer le feu à la manufacture des Gobelins. C'était un homme de taille moyenne, carré des épaules, l'œil très-mobile et inquiet, dédaignant volontiers les soins de propreté, la voix rauque éraillée par l'eau-de-vie, le front bas, la lèvre lourde, le menton fuyant, une tête de bouledogue mâtiné de mandrill. Lorsqu'il était en colère, ce qui lui arrivait souvent, il ne parlait pas, il aboyait.

L'objectif principal de Serizier était l'école d'Albert le Grand, fondée par les dominicains dissidents dans le XIII^e arrondissement, non loin du fort de Bicêtre et de la redoute des Hautes-Bruyères. La maison des dominicains d'Arcueil, comme on l'appelait ordinairement, était là dans un mauvais voisinage, car elle confinait aux postes avancés, où l'insurrection avait organisé de très-sérieux ouvrages de résistance. Pendant le siège, l'école avait été convertie en ambulance, et cette destination lui fut conservée sous la Commune. Certes, les dominicains ne pouvaient aimer ni servir un prétendu gouvernement qui transformait les églises en clubs, interdisait l'exercice du culte et faisait incarcérer les prêtres ; mais, autant par esprit de charité que par intérêt de conservation personnelle, ils recueillaient les fédérés blessés et les soignaient avec dévouement sans leur demander compte de leurs croyances ou de leur impiété. Ils purent se figurer pendant longtemps qu'ils seraient respectés, que l'on continuerait à utiliser leurs services, et que leur maison serait protégée par la croix de Genève. Jusqu'aux avant-derniers jours de la Commune, ils n'eurent guère à supporter que des insultes ; on les appelait vieilles soutanes, marchands de bêtises et autres aménités qu'ils faisaient semblant de ne pas entendre. Dans le quartier, la maison passait pour riche. On parlait volontiers des trésors que l'on y cachait et de l'esprit réactionnaire qui en animait les habitants. Les dominicains laissaient dire, faisaient la sourde oreille, ne se montraient en public que le plus rarement possible, et s'en fiaient à la grâce de Dieu.

Serizier avait établi son quartier général dans le château du marquis de La Place, contigu à l'école d'Albert le Grand ; il était là, entouré du 101^e bataillon. Des fenêtres du salon qu'il occupait, voyant la maison et le jardin des dominicains, il disait à ses amis et surtout à son confident Louis Boin, correyeur comme lui et surnommé Bobèche :

"Tous ces curés-là ne sont bons qu'à être rôtis !"

Bobèche opinait du bonnet :

"Oui, répondait-il, ils abrutissent les populations !"

Il est à remarquer que ce lieu commun

est incessamment répété par des brutes absolument bêtes et tout à fait ignorantes ; l'alcool leur suffit cependant, et la religion n'y est pour rien ! La prise du fort d'Issy par l'armée française aggrava singulièrement la position déjà fort mauvaise des dominicains. Les fédérés ayant été forcés d'évacuer les défenses complémentaires du fort, se retirèrent vers Arcueil et Cachan, de sorte que toute la 13^e légion vint camper aux environs de l'école. Les pères faisaient contre fortune bon cœur ; mais ils commençaient à comprendre que leur ambition ne leur servirait pas toujours de sauvegarde.

Le 17 mai, le feu prit dans la toiture du château de la Place ; les dominicains retroussèrent vaillamment leur robe et s'employèrent si bien qu'ils maîtrisèrent vite ce commencement d'incendie. Ils furent mandés auprès de Serizier. S'attendant à être félicités sur leur belle conduite, ils ne furent pas peu surpris de s'entendre traiter de mouchards et de sergents de ville déguisés. Leur étonnement redoubla lorsque Serizier prit la peine de leur expliquer et de leur démontrer qu'ils avaient eux-mêmes mis le feu au toit de son quartier-général, et que cet incendie était un signal donné aux Versaillais. Ils protestèrent, ce qui était parfaitement inutile, et se retirèrent assez troublés, car Serizier leur avait dit : "Nous en finirons bientôt avec tous les calotins."

Ce fut très-probablement ce corroyeur qui provoqua l'ordre d'arrestation de tous les dominicains, dont Léo Meillet, commandant du fort de Bicêtre depuis le 8 mai, reçut communication le 19. Pour accomplir cette périlleuse expédition, il ne fallut pas moins de deux bataillons de fédérés, le 101^e, dirigé par Serizier, le 120^e venant derrière Léo Meillet, accompagné d'un certain Lucipia, qu'il appelait "son juge d'instruction." Serizier fit quelque stratégie ; il disposa sa troupe de façon à envelopper toutes les dépendances de l'école d'Albert le Grand. La place étant investie, Léo Meillet s'y précipita valement à la tête du 120^e bataillon et s'empara sans lutte trop meurtrière du père Captier, prier, qui se promenait dans la cour avec un de ses élèves. On lui ordonna d'appeler immédiatement tous les pères et tous les employés de la maison. Le père Captier dit à l'élève Laperrière de sonner la cloche ; l'enfant obéit. Lucipia, en magistrat avisé, s'aperçut tout de suite que cette sonnerie était encore un signal convenu avec les Versaillais, il se jeta sur l'enfant et lui cria :

"Si tu n'étais pas si jeune, je te ferais fusiller."

On réunit tout le personnel dans la cour ; les sœurs de charité et les enfants furent conduits directement à Saint-Lazare ; vingt-trois pères dominicains et deux enfants d'une quinzaine d'années furent entourés par les fédérés et emmenés. Le père Captier, faisant valoir sa qualité de prier et la responsabilité qui lui incombait, obtint d'apposer les scellés sur les portes extérieures de la maison : on le laissa faire sans difficulté, car on savait que la précaution serait illusoire.

A sept heures du soir, les dominicains, auxquels nul outrage ne fut épargné pendant la route, arrivèrent au fort de Bicêtre. Ils restèrent là, dans le préau, tassés les uns contre les autres comme des moutons effarés, debout sous des averses intermittentes, examinés ainsi que des lêtes curieuses par des gardes nationaux qui venaient les regarder sous le nez. On les fouilla ; il faut croire que l'on mit quelque soin dans cette opération, car on enleva jusqu'à une balle élastique, trouvée dans la poche d'un des enfants. A une heure du matin, on les poussa tous dans une casemate où ils purent s'étendre par terre et appuyer leur tête contre la muraille en pierres meulières. Dès le lendemain matin, le prier et le père Cotrault, procureur, demandent avec autant d'énergie que de naïveté à être interrogés ; ils veulent savoir pourquoi ils sont détenus, enfermés dans une forteresse, traités comme des prisonniers de guerre ; on leur répond : "Ça ne vous regarde pas," et, lorsqu'ils insistent, on leur chante des couplets si parti-

culièrement grivois, qu'ils sont obligés de se boucher les oreilles. Le 21 mai enfin, on conduit le père Captier devant un tribunal composé du seul Lucipia. A toutes les questions qui lui sont adressées, celui-ci répond d'un ton goguenard : "Mais de quoi vous tourmentez-vous ? Vous n'êtes pas accusés ; la justice a des formalités auxquelles nous sommes contraints de nous soumettre ; vous avez vu l'incendie, le prétendu incendie du château de La Place, vous savez parfaitement que c'était un signal destiné aux Versaillais ; nous vous gardons simplement comme témoins, afin que vous puissiez déposer lorsque nous instruirons l'affaire."

Ces formalités de justice paraissaient étranges aux dominicains, qui ne cessaient de réclamer leur liberté. Léo Meillet se déclarait impuissant à la leur rendre ; il disait qu'il n'avait agi qu'en vertu d'ordres supérieurs expédiés par le comité de salut public. On était sans doute fatigué des réclamations que les pères adressaient aux gens qui les gardaient et l'on voulut mater leur résistance, car on les laissa deux jours entiers, le 22 et le 23 mai, sans nourriture. Pendant qu'on les faisait un peu mourir de faim au fond de leur casemate, on procédait dans l'école d'Albert le Grand à ce que les euphémismes de la Commune appelaient une perquisition et que tous les honnêtes gens nomment un vol avec effraction. Sur l'ordre donné par Léo Meillet, le 120^e bataillon, aidé de 200 hommes empruntés au 260^e, entre le 24 mai à midi dans la maison des dominicains. Les scellés sont brisés, ce qui était facile ; les portes sont enfoncées, ce qui était naturel ; tous les objets de quelque valeur sont enlevés, ce qui était logique. Il ne fallut pas moins de douze prolonges d'artillerie et de huit voitures réquisitionnées pour emporter les meubles, le linge et le reste ; 15,000 ou 16,000 francs, représentés par des obligations de chemins de fer et constituant toutes les économies de deux domestiques attachés à la maison, furent déclarés "biens nationaux" et passèrent dans des poches où on ne les a jamais retrouvés. Après cette perquisition, l'école devait être incendiée, mais elle fut sauvée par ses caves, qui étaient assez bien garnies ; les fédérés n'eurent garde de ne pas les visiter ; ils y burent et y restèrent vautrés les uns à côté des autres. Lorsqu'ils parlèrent de "flamber la cambuse," un sous-lieutenant appelé Quesnot, qui avait été nommé gardien des scellés, déclara que le fort de Bicêtre se réservait de démolir l'établissement à coups de canon. Ils acceptèrent heureusement ce mensonge pour parole de vérité, et l'école d'Albert le Grand ne fut point brûlée.

(La suite au prochain numéro.)

BIBLIOGRAPHIE

L'espace nous a manqué pour accuser plus tôt réception des ouvrages suivants que vient d'édition la maison J. B. ROLLAND & FILS, de Montreuil :

Les quatrième et cinquième Livres de Lecture de la nouvelle série de Livres de Lecture graduée, par A. N. Montpetit. 2 vols. in-12, pleine reliure toile, ornés de 50 gravures intercalées dans le texte.

Nouvel abrégé de géographie moderne, à l'usage de la jeunesse, par l'abbé Holmes, 8^e édit., entièrement revue, corrigée et considérablement augmentée par l'abbé L. O. Gauthier, ancien professeur d'histoire au Séminaire de Québec. 1 vol. in-12, de 352 pages pleine reliure toile. \$4.00 la douzaine.

Almanach agricole, commercial et historique de J. B. Rolland & Fils, pour 1878.

Almanach des Familles, de J. B. Rolland & Fils, pour l'année 1878. 1 joli volume in-12, br., 5 centimes.

La grande entreprise de la maison Rolland et Fils est terminée avec la publication du cinquième livre de lecture de la série Montpetit. Le succès est complet, et nous pouvons constater que l'entreprise a tenu ce que promettaient ses débuts. En jetant un coup d'œil sur la série complète depuis le premier livre jusqu'au dernier, nous voyons une gradation mesurée dans le choix des matières mises entre les mains de l'élève. L'auteur s'est appliqué d'abord à offrir aux jeunes intelligences que des sujets qui devaient les frapper et les intéresser. De ces éléments des connaissances humaines, il passe à

des matières un peu plus élevées en rapport avec le développement qu'ont dû prendre les facultés intellectuelles de l'élève. Enfin, le sujet s'élevant peu à peu, dans le cinquième livre, l'élève est mis en présence des plus belles pages de l'histoire et de la littérature. L'auteur s'est efforcé de ne mettre sous ses yeux que des sujets de la plus haute moralité, lorsqu'ils n'étaient pas empruntés entièrement à des ouvrages religieux. Un souffle catholique passe à travers toutes ces pages.

L'ensemble de l'œuvre, malgré quelques légères imperfections, est une révolution dans notre librairie. Si quelqu'un avait parlé d'un pareil projet il y a dix ans, il aurait passé pour visionnaire, car les difficultés d'exécution matérielle étaient immenses. Personne n'aurait risqué une entreprise qui exigerait une mise de fonds d'au moins \$10,000.

Nous avons assez parlé, à l'apparition de chaque volume, du mérite intrinsèque de l'œuvre, pour nous dispenser aujourd'hui d'y revenir. Mais nous tenons à féliciter qui de droit d'avoir mené l'entreprise à bonne fin. Tout le public est appelé à profiter de cette œuvre et nous espérons qu'il saura le comprendre. Nous voyons déjà que les maisons d'éducation les plus renommées, d'après l'avis du Conseil de l'Instruction Publique, qui leur a donné sa haute approbation, se sont hâtées de mettre ces livres de lecture entre les mains de leurs élèves. Les autres écoles n'ont qu'à y gagner à suivre leur exemple.

LA MOUCHE A PATATES

Le *Naturaliste Canadien* fait les remarques suivantes au sujet de la destruction du fléau de la "mouche à patate" :

Il est certain que si, dès le printemps prochain, on faisait une chasse active à la Chrysome, on parviendrait sans peine à rendre ses dégâts peu appréciables, guère plus considérables qu'ils ne l'ont été l'été dernier. Qu'on ne perde pas de vue que, pour chaque femelle de Chrysome que l'on tue au printemps, c'est au moins 1,000,000 d'individus que l'on extermine pour toute la saison. Et ces insectes alors sont très-faciles à recueillir ; étant tous à l'état parfait, ils sont très-apparents, et les feuilles des patates n'étant encore que peu développées, permettent qu'on les distingue encore davantage.

Que nos gouvernants veulent bien prendre la chose en leur sérieuse considération, et passent une loi pour nous mettre à l'abri de l'un des plus terribles fléaux qui nous menacent.

Que l'on offre, par exemple, une prime d'un centin pour chaque Chrysome qu'on pourra prendre jusqu'au 15 juin ; que du 15 juin jusqu'à l'automne, on paye 25 centimes pour chaque chopine, tant des larves que des insectes parfaits, et l'on verra aussitôt de toutes parts les enfants sérieusement à cette chasse. Il n'y a pas de doute que les Chrycomes seront plus nombreuses l'année prochaine que cette année, puisqu'il en hiverne un bien plus grand nombre dans nos champs pour multiplier la race. Mais que, de toutes parts, on leur fasse une guerre active, leurs dégâts ne seront pas plus considérables, et peut-être moins encore.

LA VÉNÉRABLE MÈRE MARIE DE L'INCARNATION

En 1867, on présentait à Rome, devant la Congrégation des Rites, les pièces du procès de béatification de la mère Marie de l'Incarnation, la fondatrice des Ursulines de Québec. L'intervalle de dix années requis entre la présentation et l'introduction de la cause étant rempli, le procès va suivre son cours. Nous trouvons, à ce sujet, les lignes suivantes dans un des derniers numéros de l'*Univers* :

Le 15 septembre, l'introduction de la cause de béatification de la mère Marie de l'Incarnation, fondatrice et première supérieure des Ursulines de Québec, a été traitée dans la réunion générale des E. E. M. cardinaux qui composent la Sacrée Congrégation des Rites. Ils ont rendu un jugement favorable.

Jusqu'à ce jour, l'Amérique du Nord ne comptait pas de serviteurs de Dieu qui fussent déclarés vénérables par le Saint-Siège. C'est la ville de Québec, capitale de la province du même nom au Canada, qui vient de fournir le premier nom ; c'était naturel : elle est en effet le berceau du catholicisme pour toute cette partie du nouveau monde, et l'année dernière, dans la bulle qui érige canoniquement l'Université-Laval, Pie IX déclare que "la ville de Québec doit être regardée comme la métropole de la religion catholique dans l'Amérique septentrionale, puisqu'elle est la mère de soixante diocèses."

Toutefois, l'introduction de cette cause de béatification n'intéresse pas moins la France que le Canada ; Marie Guyart, en religion Marie de l'Incarnation, est née à Tours, en 1599, et ne quitta son pays natal qu'à l'âge de quarante ans.

Un mari rentre à six heures du matin.

Scène furibonde de l'épouse.

—Ma chère, ne me gronde pas... je te jure que j'assistais à une réunion politique.

—Et tu rentres à pareille heure !

—Le président avait oublié de lever la séance.

ECHOS

L'hon. M. Laurier a entrepris une nouvelle campagne électorale dans la division de Québec-Est. L'hon. M. Isidore Thibeaudeau, qui représentait cette division à la Chambre des Communes, a résigné pour faire place au nouveau ministre. Mais à Québec comme à Arthabaska, M. Laurier rencontre de l'opposition, une opposition énergique. M. Tourangeau, ancien représentant et ancien maire de la capitale provinciale, lui dispute le mandat laissé vacant par M. Thibeaudeau, et il est soutenu par tout le parti conservateur de Québec. La campagne est déjà ouverte depuis deux ou trois semaines, et l'on déploie de chaque côté une activité extraordinaire. Les deux candidatures n'ont, cependant, rien d'officiel encore, puisque l'appel nominal n'est pas fait. Il doit se faire cette semaine, le 21. La votation aura lieu le 28. Les deux partis réclament la victoire d'avance, chacun de son côté. Il est impossible de savoir à quoi s'en tenir, d'après les rapports contradictoires des journaux des deux couleurs. Il faut attendre l'issue de la bataille.

Depuis sept ou huit ans, on constate que les élections sont chaudement contestées dans un grand nombre de comtés. Dans beaucoup d'endroits, les majorités sont faibles et précaires, ce qui semble indiquer que les forces des deux partis se balancent, ou que la lutte se fait avec plus de vigueur et plus d'acharnement qu'autrefois. Quelle dépense de forces de toutes sortes !

Son Excellence le Délégué Apostolique a fait, mercredi dernier, une visite officielle au village de Sainte-Thérèse. On lui a fait une réception magnifique, comme toutes les autres localités qu'il a visitées, du reste.

La mission de Mgr. Conroy est déjà considérablement avancée, dit-on. Cependant, on ne sait combien de temps elle doit durer encore. On croit que Son Excellence fera une tournée aux Etats-Unis, en quittant le Canada.

Nous craignons d'être indiscret en parlant de l'effet produit jusqu'ici, dans notre monde politico-religieux, par la visite de Mgr. Conroy. Le terrain est brûlant, et nous ne voudrions pas nous départir de la ligne de conduite adoptée par la presse politique, qui a eu le bon goût, en général, de s'abstenir de commentaires, au sujet des incidents qui ont marqué les travaux récents de l'Épiscopat et du Délégué. Il y a eu des exceptions, toutefois ; quelques journaux, conservateurs et libéraux, n'ont pas gardé une discrétion parfaite. Or, Son Excellence, paraît-il, suit de près les journaux.

Tout en voulant rester dans les bornes, nous croyons pouvoir rappeler certains traits des derniers événements, pour l'information de nos lecteurs.

D'abord, on a remarqué la correspondance entre Mgr. Taschereau et Mgr. Languevin, au sujet du juge Casault, correspondance qui a été livrée au public par Mgr. l'archevêque, en même temps que la décision de Rome, à la demande de Mgr. Conroy. Il s'agissait, on s'en souvient, de l'influence indue. Le jugement de la Congrégation romaine était laconique, bien que tranché sur le point essentiel. En résumé, ce jugement comporte que le fait d'avoir rendu la sentence en question, relativement à l'influence indue, ne constitue pas une raison suffisante pour motiver la destitution de l'hon. juge Casault comme professeur à l'Université-Laval. Or, l'Université-Laval vient d'être élevée en haute dignité par le Saint-Siège. Le langage des juges pontificaux peut prêter à des interprétations variées. On connaît la prudence proverbiale de la Cour de Rome. Il y a, entre autres, un fait remarquable, c'est que cette réponse a été livrée à la presse et aux commentaires de l'opinion, à la demande de Son Excellence Mgr. le Délégué, qui est ici l'interprète des volontés du Saint-Siège.

Ensuite, est venu le mandement collectif des Evêques, qui a fait sensation.

Ici, encore, il reste quelque incertitude. L'Église, on le sait, ne tient pas compte des controverses et des chicanes humaines. Son langage officiel est modelé sur le langage de la Bible, le livre divin, qui prête tant aux interprétations diverses, malgré sa vigueur et sa clarté. Nous n'oserions préciser la teneur du mandement de l'Épiscopat. Seulement, comme ce document est livré sans commentaires à la conscience de chacun, nous dirons la façon dont il a été compris par un bon nombre de personnes. Il apparaît, d'après cette pièce, que l'Église refuse de désapprouver ou de condamner nommément tel ou tel parti, tels ou tels hommes. Elle ne veut pas, en principe, se mêler aux luttes politiques, excepté, naturellement, dans le cas où les intérêts sacrés de la Religion sont en jeu. Elle ne croit pas devoir, en outre, dans l'intérêt de sa dignité, prendre part directement aux querelles purement humaines. Elle enseigne à tous ses enfants ce qu'ils doivent croire ; puis, après leur avoir donné la formule évangélique, elle les laisse libre de se conduire, dans le chemin de la vie, avec leur catéchisme et le *Syllabus* pour guides. Il y a des opinions et des doctrines qui sont formellement condamnées et dénoncées par le *Syllabus* et par le catéchisme ; ces opinions et ces doctrines sont connues des catholiques : à ceux-ci de les réprouver, et de désavouer les partis politiques qui les soutiennent, et qu'ils peuvent facilement reconnaître, avec l'aide de l'instruction religieuse qu'ils ont reçue. Voilà toute la doctrine de l'Église ; elle n'a pas varié depuis Jésus-Christ. Elle enseigne de respecter l'Etat (César) et de lui obéir en tout ce qui n'attaque pas l'Évangile. En tout, néanmoins, l'Église évite d'intervenir et de se prononcer.

Le *Nouveau-Monde* n'a pas voulu publier les deux lettres relatives au juge Casault, en disant qu'il ne croyait pas convenable de livrer à la publicité des pièces de cette espèce.

On est toujours dans l'expectative et dans l'incertitude, en France. Le maréchal MacMahon persiste à garder son ministère.

On annonce que les orléanistes constitutionnels sont passés en bloc à l'opposition, et réclament un cabinet républicain. Cette démarche n'aurait pas lieu de surprendre, de la part de ce groupe. Les partisans du duc d'Aumale croient voir poindre l'Empire à l'horizon, et ils veulent prévenir les bonapartistes en se joignant à la gauche républicaine. De cette façon, ils espèrent faire accepter un jour ou l'autre le Duc pour Président. Mais que pensent de cela les orléanistes de la fusion, qui voudraient voir le comte de Paris arriver au trône par le *droit divin*, comme héritier du comte de Chambord ? Le bruit court de nouveau que le duc d'Aumale machine quelque chose contre son auguste neveu, et qu'il travaille à refaire contre ce dernier, et à son profit personnel, la trahison de juillet. S'il y réussit, il y aura encore deux dynasties rivales, une fois le comte de Chambord mort : la *branche légitime*, représentée par le comte de Paris, et la *branche populaire*, personnifiée par le duc d'Aumale, lequel, du reste, n'a pas d'enfants.

La séance de jeudi, à la Chambre des députés, a été orageuse. Le duc de Broglie, chef du gouvernement, a fait un discours énergique, dans lequel il a déclaré que le Président ne prendrait pas un ministère de la Gauche. Gambetta a répondu en attaquant violemment le gouvernement. La dépêche qui rapporte ce fait dit que l'on est dans une grande inquiétude à Paris, et que l'on s'attend à des complications graves.

N.-B.—Une dépêche du câble a annoncé, samedi, que le maréchal MacMahon avait définitivement accepté la démission de MM. de Broglie et Fourtou. Les ministres doivent rester en fonction, néanmoins, jusqu'à la formation d'un nouveau cabinet. A. GÉLINAS.

Quelques pensées du Tam-Tam :

—Les avocats vous donnent l'avis en échange de votre bourse.

Si l'on en croit les dernières nouvelles, le Sultan et son gouvernement sont résolus à faire des propositions de paix à la Russie. Un projet à cet effet doit être soumis à l'Angleterre, qui servira de médiatrice. En attendant, la guerre continue.

LES FEMMES

Les pensées suivantes sont extraites d'un ouvrage publié au siècle dernier et devenu très-rare :

Tout le bien, tout le mal qu'on publie des femmes est de la plus exacte vérité en particulier, et faux en général : il ne faut ni se fier à toutes, ni se défier de toutes ; il faut vivre avec elles, mais on ne doit s'y livrer qu'à propos. Le sexe échappera toujours à nos recherches, et ne saurait être bien connu.

Je ne sais si l'on croit faire honneur aux femmes en leur cachant toujours la vérité, sur laquelle tout le monde a des droits ; mais il semble qu'on ait inventé un langage pour les entretenir. On oublie qu'une belle personne peut être une personne très-sensée ; on n'entame rien de sérieux avec elle ; on répond à ses questions par des fadeurs, et on la traite comme une imbécille et un enfant.

La différence qu'on remarque dans l'homme et dans la femme vient non-seulement de l'éducation, mais aussi de leur nature. Les fibres de la femme sont ordinairement plus déliées, ce qui rend les sens plus fins et le sentiment intérieur plus délicat. Cette disposition naturelle des femmes les fait préférer les objets sensibles aux êtres métaphysiques, les qualités aimables aux qualités essentielles, le brillant au solide, le luxe et le faste à la propreté et à la commodité ; c'est aussi ce qui les rend sensibles à la pitié, inconstantes, légères, et souvent capricieuses. La trace qu'y laissent les objets n'étant pas assez profonde, elle est aisément effacée par une nouvelle impression, de sorte que l'objet présent l'emporte souvent chez elles sur celui qui est absent. Mais si l'homme a quelque avantage du côté du jugement et de la raison, la nature, il faut convenir que le commerce des femmes bien nées est plus aimable, parce qu'elles se laissent plus conduire par le cœur que par l'esprit, et que c'est toujours le cœur qui fait le charme de la société.

Les femmes ont encore plus de ce qu'on appelle communément esprit que les hommes : elles l'ont plus naturel, parce qu'elles reçoivent leurs idées de l'impression immédiate des objets, parce qu'elles pensent et raisonnent d'après la sensation qu'ils produisent, tandis que nous adoptons follement les pensées et les sentiments des autres.

Il faut, d'ailleurs, convenir qu'elles possèdent au suprême degré la sensibilité du cœur, la douceur du caractère et l'affabilité des mœurs. Elles ont de la vivacité et de l'enjouement, elles ont le discernement des esprits ; leur imagination est vive, leur goût fin, leur sentiment délicat : elles sont pénétrées de grâces et d'élégance ; elles savent mieux juger que nous de la décence et de l'honnêteté. Que de titres pour mériter notre amour et nos hommages ! Malheureusement, par la manière dont cette portion la plus aimable de l'espèce humaine est élevée, on ne paraît se proposer que d'en faire des êtres qui conservent jusqu'au tombeau la frivolité, l'inconstance, les caprices et la déraison de l'enfance. En leur refusant une éducation plus sensée, en ne les repaissant que de fadeurs et de bagatelles, en leur permettant de s'occuper que de jouets, de modes, de parures, en ne leur inspirant que le goût des talents frivoles, ne leur montrons-nous pas un mépris très-réel, marqué sous les apparences de la déférence et du respect ? Quel fruit avantageux la société peut-elle attendre de cette éducation ? Comment des mères vaines, dissipées, pourraient-elles apprendre à leurs filles les règles de la sagesse, de la modestie ? Est-ce donc là le moyen de former des citoyens, des mères de famille, des épouses capables de mériter et de fixer le cœur de leurs époux ? De la musique, de la danse, de la parure et du maintien, voilà à quoi se borne l'éducation d'une jeune personne destinée à vivre dans un certain monde.

Les femmes de tout état se trouvent un jour cruellement punies de n'avoir point, dans le jeune âge, jeté les fondements de leur bien-être futur. Les plus adorées dans leur printemps sont communément les plus à plaindre dans leur automne et dans leur vieillesse. Inutiles à la société et à charge à elles-mêmes, sevrées des flatteries et des hommages auxquels leur vanité s'était accoutumée, elles tombent pour l'ordinaire dans une sombre mélancolie ; une dévotion chagrine est souvent l'unique ressource qui leur reste pour jouer quelque rôle dans le monde ; l'humeur noire vient remplacer en elles la dissipation, la gaieté, les plaisirs ; abandonnées de la société, elles consacrent à Dieu des moments d'oisiveté, dont elles ne peuvent plus disposer d'une façon plus agréable.

Quelque fondée, cependant, que paraisse la

mauvaise opinion que les hommes ont des femmes, il serait injuste de leur jeter de n'en faire qu'une seule classe ; il en est de vertueuses, de raisonnables et dignes de la plus parfaite estime. On ne doit point confondre celles qui sont sans mœurs, sans principes, avec celles dont la conduite est pure, égale, sans reproche, qui aiment leurs devoirs de femmes et de mères, et qui les remplissent dignement.

Les femmes ont ordinairement l'imagination si vive, l'esprit si léger, le raisonnement si court et si superficiel, qu'à parler en général, leur jugement ne saurait être d'un grand poids, à moins qu'il ne soit question de décider sur le goût, sur la forme et sur la couleur des habits, des ajustements et des parures. Elles ne voient, d'ailleurs, que des perfections dans tout ce qui leur plaît, et ne trouvent que des défauts dans tout ce qui a le malheur de leur déplaire. Elles ne sont donc bonnes à consulter que sur les choses d'agrément. Leur prévention, leur vanité, leurs petites passions ne leur permettent pas de juger des choses un peu intéressantes d'une manière solide et juste.

(A suivre)

FAITS DIVERS

—La prochaine session de la Cour Suprême commencera le troisième lundi de janvier prochain.

—On s'occupe en ce moment d'établir à Montréal une succursale de l'Université Laval. M. Hamel, recteur de l'Université, était ces jours derniers à Montréal pour assurer les succès de cette affaire.

—La partie du chemin du lac Saint-Jean qui restait à faire entre Stoneham et Saint-Jean, est maintenant terminée. A l'autre extrémité de la voie, il y a deux pieds de neige. Des voyageurs sont déjà venus du Saguenay par cette route.

Des camps ont été placés le long de la route, avec deux hommes et un cheval dans chacun, et le chemin sera entretenu tout l'hiver.

UNE EXECUTION DE SORCIERS AU MEXIQUE.— Tout n'est pas rose dans le Mexique ; dernièrement, plusieurs personnes accusées de sorcellerie ont été brûlées vives à Jacobo.

L'alcade, le señor Ignacio Castillo, écrivait au préfet du district de Concordia :

« J'informe votre préfecture que cette après-midi, j'ai ordonné l'arrestation, comme sorciers, de Joseph Bonilla et Diego Lugo, qui, depuis les six derniers mois, ont ensorcelé Silverter Zacharias.

« Hier, le citoyen Martin Perras, afin de chasser le diable hors de son corps, a donné à l'ensorcelé trois verres d'eau bénite. Le sousigné, indigné comme toute la population du village, a ordonné que les dits sorciers soient arrêtés et brûlés vifs. »

Le lendemain, le juge Morono, de la cour supérieure, a adressé son rapport sur l'exécution :

« A sept heures du matin, la sorcière Diego Lugo et son fils, G. Perras, ont été exécutés pour n'avoir pas guéri, comme ils avaient promis de le faire, l'ensorcelé Silverter Zacharias ; les sorciers avaient été placés au centre du bûcher, autour duquel soixante hommes armés de couteaux mexicains étaient rangés en carré. L'endroit de l'exécution ayant été entouré d'une balustrade, il fut ordonné aux personnes qui, en diverses circonstances, avaient aidé les sorciers, d'allumer le feu : ce qui fut fait.

« Peu d'instants après, les sorciers demandèrent d'aller chercher leurs idoles ; on le leur permit et le feu fut éteint : ils descendirent, dénoncèrent trois nouveaux complices, qui montèrent avec eux sur le bûcher. On le ralluma et, cette fois, l'exécution eut lieu sans interruption. Vous voyez, monsieur le préfet, qu'il était temps d'en finir avec ces gens pervers. Voilà comment j'ai passé ma matinée. »

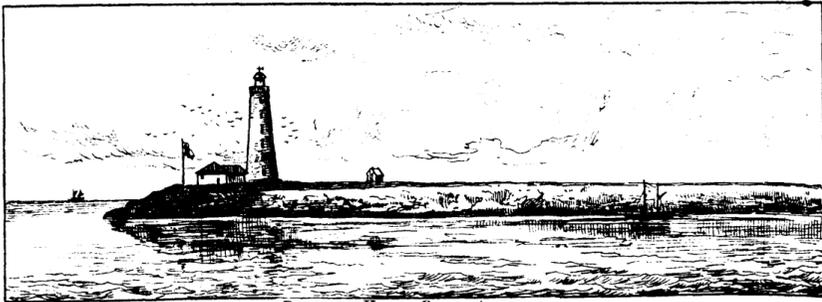
ABELLES NOURRIES AU BIBRON PENDANT L'HIVER.—Un apiculteur nous disait dernièrement que le plus grand embarras des débutants en apiculture était de nourrir convenablement les abeilles en hiver, par une nourriture supplémentaire au besoin.

Beaucoup d'apiculteurs mettent cette nourriture dans des vases qu'ils placent sur la planche des ruches ; d'autres répandent tout bonnement le miel sur la planche qui supporte les ruches ; d'autres enfin enduisent les ruches de miel à l'extérieur et sur le devant. Toutes ces méthodes font perdre une grande quantité de miel, et, dans la rude saison de l'hiver, les abeilles, en sortant de leurs ruches pour aller prendre cette nourriture, sont en grand danger de périr.

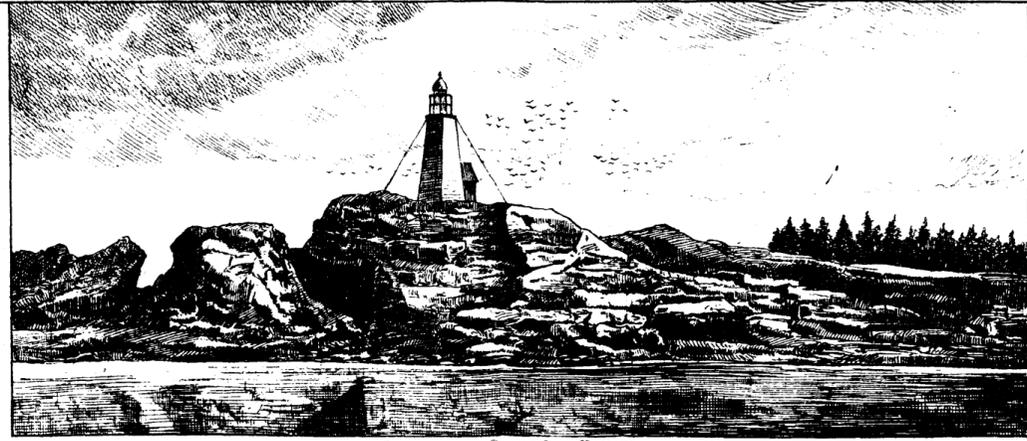
Voici un procédé suivi par notre apiculteur canadien, qui leur permet d'alimenter ses abeilles sans perte de provision et sans les troubler :

« Je fais pratiquer, dit-il, à chacune de mes ruches, dans le sommet, un trou de deux à trois pouces de diamètre ; je remplis une bouteille de miel et je lie au bout un morceau de toile un peu grossière, de manière que le miel puisse passer à travers. Je place ma bouteille en enfonceant le cou dans la ruche ; le miel descend peu à peu dans la ruche, et les abeilles trouvent leur nourriture à leur aise sans être obligées de s'exposer à périr de froid, et je ne perds pas une goutte de miel. Quand ma bouteille est finie, je recommence l'opération. Depuis que j'emploie cette manière, il ne m'a péri aucune ruche. »

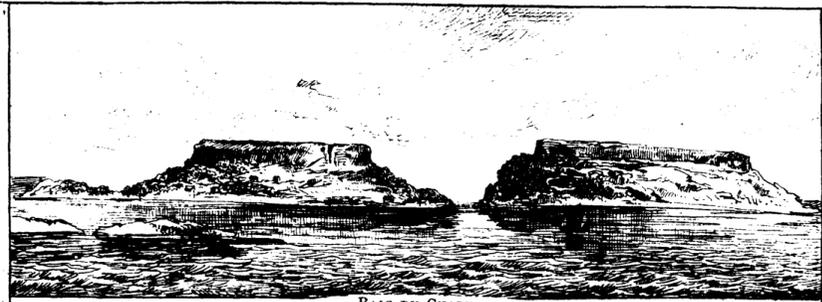
L'exécution de ce procédé est facile et à la portée de tous. —Gazette des Campagnes.



PHARE DE HEATH POINT, ANTICOSTI



PHARE DE LA GROSSE-ÎLE, KAMOURASKA



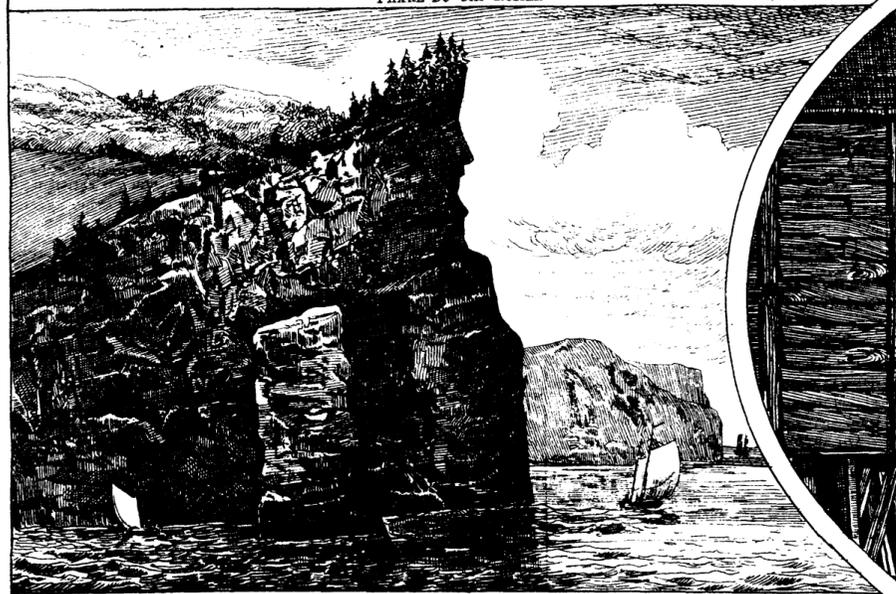
BAIE DU CHATEAU



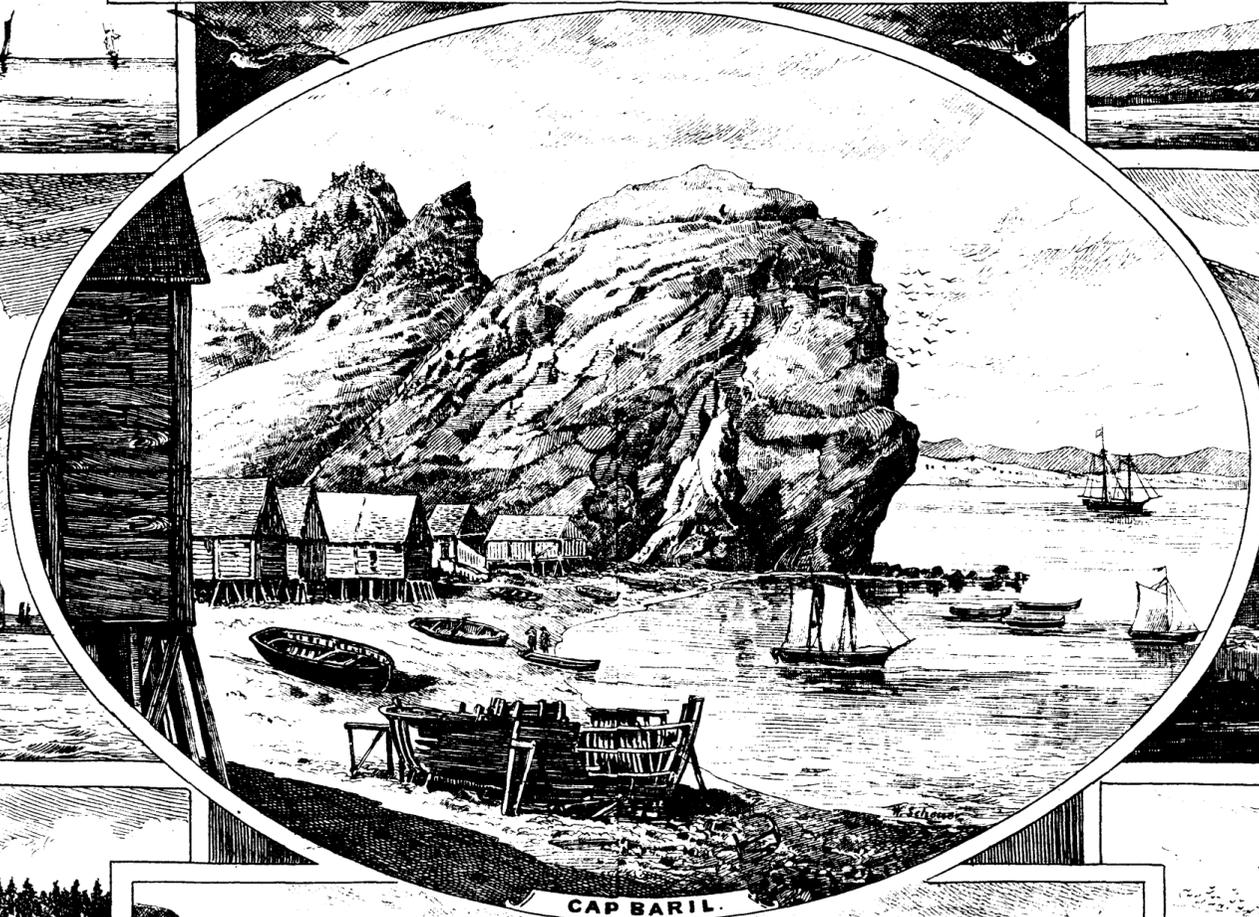
PHARE DU CAP ROSIER



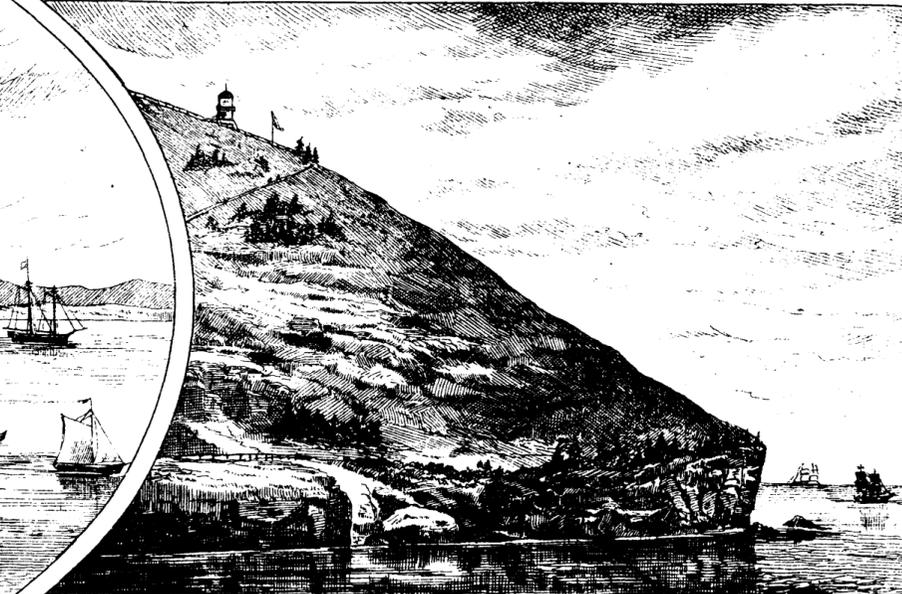
PHARE DE L'ÎLE ROUGE



"LE VIEUX," CAP GASPÉ



CAP BARIL



PHARE DE LA BAIE DE GASPÉ



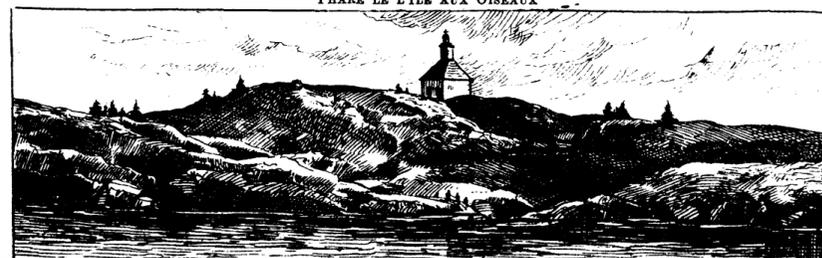
PHARE DE L'ÎLE-VERTE



PHARE DU CAP DE LA MAGDELEINE



PHARE DE L'ÎLE AUX OISEAUX



A MON AMI, EUDORE EVANTUREL

(SONNET)

L'automne est accouru. L'horizon est grisâtre.
L'oiseau ne chante pas dans le rameau mourant.
Le soleil verse à peine une lueur rougeâtre,
Et l'arbre désolé jette sa feuille au vent.

Plus de concerts sans fin sur le flot qui folâtre !
Plus de courses aux bois où j'allai si souvent !
Les soirs tristes et longs me voient auprès de l'âtre,
Savourant à loisir quelque drame émouvant.

Mais, parfois, en lisant—le volume m'échappe.
Et puis je me surprends rêvant de cette étape
Que nous avons franchie autrefois tous les deux.

Alors, songeant aux jours où nous vivions ensemble,
J'essais à ma paupière une larme qui tremble;
Car, vois-tu, mon ami, je me sens déjà vieux.

W. CHAPMAN.

Octobre 1877.

UNE

FILLE LAIDE

VII

(Suite)

La tabatière d'or de l'abbé Joumel, c'était une relique fraternelle, sacrée, le souvenir suprême d'un frère aimé, missionnaire apostolique, qui s'en était séparé lui-même qu'avec regret en quittant la France, bien des années auparavant, pour aller cueillir en Chine la palme du martyr, obscur devant les hommes, précieux devant le Seigneur.

Si dénué que fut l'aumônier, il avait fidèlement gardé la tabatière d'or.

La marquise le raillait parfois de son attachement aux biens de la terre, en prenant du bout de ses doigts aristocratiques, une prise dans la chère relique.

Ceux qui savent combien les vieillards tiennent intimement, profondément, aux objets contemporains de leur existence passée, comprendront, sans doute, quel touchant sacrifice le pauvre aumônier venait d'accomplir.

Aubin lui serra les mains avec un respect attendri.

— Tu remontes :

— Tout de suite. Vous prendrez mon bras.

— Non, je veux mettre à profit ma présence à Salins pour visiter monsieur le curé de Saint-Maurice. Veille plutôt aux provisions de notre malade, et porte-les-lui au plus vite.

L'aumônier lui glissa dans la main deux pièces d'or et s'éloigna d'un pas pesant dans la direction de la vieille ville.

Le jeune homme regarda les pièces qui lui parurent lourdes et brûlantes.

Il était humilié de ne pouvoir rien, lui, malgré ses efforts, tandis qu'un vieillard avait pu sacrifier quelque chose à sa bienfaitrice.

Mais il n'avait rien à sacrifier, il tenait tout d'elle, et ce "tout" se bornait à si peu !...

— Monsieur, dit une voix polie à son oreille, permettez-moi de vous demander un renseignement.

Aubin se retourna tout à point pour mettre ses yeux tristes droit dans les yeux verdâtres de M. Demomprin.

Il se souvint d'avoir aperçu cette silhouette prétenueuse dans le magasin du libraire, et salua.

— Je suis à vos ordres, monsieur.

— C'est un fait tout personnel... oh ! tout personnel...

— Pourrais-je le connaître ?

— Y a-t-il longtemps que vous travaillez à votre *Etude sur la Franche-Comté* ?

— Vous me faisiez l'honneur de me dire, monsieur, que c'était un fait personnel...

— Sans doute. Vous ne pouvez imaginer le tort énorme que vous me faites... par cette publication.

Aubin sourit amèrement.

— Je vous ferai observer, monsieur, que cette publication n'est encore qu'à l'état de manuscrit.

— Cela peut suffire pour détruire mes plans... anéantir mon propre travail.

— Vous aussi, monsieur, vous avez écrit une *Etude sur* !...

Les yeux verdâtres se détournèrent légèrement.

— Oui, j'ai écrit... j'écrivais hier encore, mais aujourd'hui, en apprenant que vous alliez lancer une œuvre semblable... vous sentez, monsieur, que la plume va se briser sous mes doigts.

Aubin fit un geste de condoléance.

— Je suis si déplorablement frappé par cette coïncidence... que je viens... vous offrir de... vous céder tout ce que j'ai fait. La gloire d'écrire une histoire vraie de son pays ne doit pas se partager.

— Je vous remercie, monsieur, répondit Aubin sans enthousiasme. Enrichi de vos notes et même de tout votre travail, le mien n'en deviendrait pas d'un placement plus facile.

— Cherchez un éditeur.

— L'époque n'est pas favorable.

— Faites éditer à vos frais.

— J'ai des raisons graves pour ne le pas faire.

Les yeux verdâtres s'illuminèrent brusquement.

— Alors, cédez-moi votre œuvre.

— Vous céder !

— En d'autres termes, je vous demande de me vendre... vendre... la propriété de votre étude sur la Franche-Comté.

Et le candidat appuyant sur ce mot tentateur de la façon la plus attrayante.

— Mon étude ! Mais, monsieur, c'est le but de bien des nuits de travail... c'est mon rêve... je n'ose pas dire ce qui pourrait être ma gloire.

— C'est possible. Je le comprends. En attendant, c'est en vos mains un manuscrit improductif, une œuvre morte-née.

C'était cruellement vrai. Aubin en eut le frisson.

M. Demomprin, avec une savante douceur, s'excusa d'avoir peiné un "confrère" en lui proposant une chose toute simple, journalière, dont les grands écrivains, à leur début, avaient donné l'exemple.

— Vous paraissiez un peu gêné maintenant, conclut-il ; quoi de surprenant, après la guerre ?... Je suis, au contraire, assez heureux pour avoir conservé quelques épargnes. Nous pouvons nous aider. Écrivez, je signerai. Plus tard, quand votre nom sera fait, et il se fera !... vous pourrez avouer, en riant, vos subterfuges de jeunesse. Voyez Alexandre Dumas et Auguste Maquet.

Il aurait pu continuer longtemps. Aubin, troublé, pressé par la fièvre du dévouement, serait d'une main convulsive le pauvre manuscrit tant rêvé, tant aimé !

Brusquement, il l'arracha de sa poche, le jeta dans les mains de l'inconnu, et, d'une voix étouffée :

— Le voici. Il m'en faut donner beaucoup d'argent.

Les yeux verdâtres s'abaissèrent prudemment ; ils brillaient à dérouter le gaz.

— Oui, beaucoup, répondit M. Demomprin en ouvrant son portefeuille.

Un instant peut-être, le candidat à la députation se demanda s'il ne fallait pas payer déceimement le pauvre diable, auquel il allait devoir sa réputation d'écrivain.

Et même cette réputation, dût-elle être fort médiocre, il y tenait.

Mais il réfléchit bientôt que son heureuse étoile l'avait placé en face d'un ignorant ou d'un naïf, au point de vue de la valeur des choses littéraires, et qu'il serait vraiment bien bon de n'en pas profiter.

Dans le portefeuille il cueillit un billet de cent francs, le laissa voir au jeune homme, le replia et le tendit d'un geste digne en demandant :

— Quand aurai-je la fin ?

Le jeune homme, dans l'étude d'avoué où il avait passé jadis quelques années, avait vu beaucoup de ces agréables chiffons bleus glisser devant ses yeux, sans jamais s'arrêter dans ses mains.

Depuis lors, il avait presque oublié leur existence. Cette vue le réjouit involontairement ; elle lui annonçait que, lui aussi, pouvait quelque chose pour Brébion, à l'heure même où il en désespérait.

Sans vouloir réfléchir au côté désastreux de ce marché, il prit les cent francs d'un geste avide et répondit vivement :

— Je puis terminer l'étude en une semaine. Où faut-il vous la porter ?

— À l'hôtel des Bains. Vous demanderez M. Demomprin, candidat à la députation pour le département du Jura.

Ce nom, ainsi détaillé, prenait une valeur énorme sur les lèvres du candidat.

Aubin, élevé dans le respect de l'aristocratie, fut non pas séparé, mais subjugué.

Il salua en guise de promesse.

— A revoir, mon ami, reprit M. Demomprin avec une bienveillance déjà protectrice.

Comme s'il eût eu grande hâte d'emporter son acquisition, il tourna sur les talons et s'éloigna d'un pas pressé.

Aubin resta quelques secondes pétrifié sur le trottoir, regardant s'éloigner son œuvre chérie aux mains d'un inconnu.

— Qu'ai-je fait ? balbutia-t-il. Avoir tant veillé, tant cherché, tant écrit, tant souffert de ne pouvoir traduire en bonne prose, comme je le sentais, les impressions et les aperçus qui naissaient de mes recherches... et tout cela parti... emporté... disparu... !

Il faillit s'élançer. C'était impossible ! N'avait-il pas, follement, par un coup de tête, livré le meilleur de son intelligence ?...

Quelle chose de lourd et de brûlant lui fit regarder machinalement sa main fermée.

C'étaient encore les pièces d'or de l'aumônier. Telle était la grandeur de cette nature que l'aspect du petit trésor le fit rougir.

— Il a sacrifié bien plus, le bon abbé, un vieillard !... Je devrais avoir honte de mes regrets.

Il en avait honte, en effet. Vaillamment, il renfonça le soupir suprême, s'orienta et courut droit comme une flèche au premier magasin de comestibles qu'il aperçut.

La marquise attendait ! et il avait pu hésiter !...

A Salins, on s'en souvient encore. Le marchand stupéfait a souvent raconté, depuis, l'entrée de ce grand garçon pâle, affairé, qui désignait du doigt, sans compter, les plus savoureuses provisions des rayons et de la montre.

Et, sur son ordre impatient, les commis entassaient dans des corbeilles un pâté savoureux, une volaille froide, un poisson superbe couché sur un lit de fenouil odorant ; le Bordeaux le plus vieux, le vin d'Espagne le plus réconfortant, le café le plus parfumé, l'élixir de longue vie dont les gouttes d'or étincelaient avec le plus d'éclat dans le cristal du flacon.

Quoi ! n'y avait-il que cela de nutritif, d'exquis, de capable de soutenir un tempérament usé ?... Il cherchait encore... toujours... et les extraits de viande, et les essences de gibier, et les conserves rares allaient à leur tour s'engloutir dans les corbeilles.

Toutes ces choses succulentes, qu'il ne con-

naissait que de nom, allumaient dans ses yeux des lueurs de convoitise.

On eût bien étonné le marchand en lui apprenant que ce client empressé ne songeait même pas à goûter ses coûteuses emplettes.

Quand il solda la note allongée qu'on lui présenta, Aubin eut le courage de sourire. Il lui resta bien peu, bien peu, des bienheureux 100 francs.

Ce peu—quelques centimes—il les mit dans la casquette d'un aveugle, s'offrant ainsi le luxe d'une aumône, luxe que, dans son étrange pénurie, il n'avait jamais pu se donner.

Le billet bleu envolé, les corbeilles marchant déjà dans la direction des ruines, Aubin ressentit un soulagement bizarre : les pièces d'or de l'abbé Joumel ne pesaient plus une once dans sa main.

Son premier soin en arrivant au château fut de courir à la chambre du vieux prêtre et de déposer sur son livre favori cette part du petit trésor.

Mariette et Thibaut jetaient des cris de paon dans la cuisine en aidant le garçon à débarrasser les mannes plaines.

Jamais telle abondance n'avait pénétré, même en rêve, dans le réduit austère où le cordonbleu de Brébion élaborait les sommaires repas de la famille.

C'était à croire qu'un miracle venait de s'opérer et que Notre-Dame-Libératrice, touchée de la misère du château, reprenait la suite de la *Multiplication des pains* avec un luxe inconnu dans les temps évangéliques.

Paula, qui depuis quelques jours s'enfermait volontiers dans sa chambrette pour y rêver à l'aise, descendit attirée par tant d'exclamations.

Son imagination, prompt à tout reporter à l'objet de ses préoccupations, lui désigna Lady Margaret comme l'auteur du miracle.

— Je savais bien qu'elle serait une incomparable amie ! s'écria-t-elle en battant des mains.

Etiennette n'avait pas une foi si vivace. Ses doux yeux inquiets interrogeaient Aubin, dont le visage effaré, renversé, la surprenait grandement.

— Qu'est-ce ? demanda-t-elle. Les mines de Golconde ont donc laissé tomber leurs richesses sur Brébion ?

Aubin eût bien désiré ne pas avouer. Mais il sentait le regard interrogateur d'Etiennette peser sur lui, un regard auquel on ne résistait pas.

— Chut ! dit-il en essayant de rire pour dissimuler son trouble. Si vous accueillez ces friandises par le doute et les questions indiscrettes, elles vont se scandaliser et s'enfuir à tire d'ailes.

— La poularde elle-même n'en a plus, répondit Paula gaiement.

— Qu'importe ? c'est un don de fée... et les fées sont capricieuses.

— Aubin, dit Etiennette devenue très-grave, c'est l'ordonnance du docteur, cela. De quelle part qu'elle vienne, la marquise en a si grand besoin que nous n'avons pas le droit d'hésiter à l'accepter.

— Oh ! n'hésitez pas... n'hésitez pas... c'est à nous, d'ailleurs, bien à nous.

Etiennette se pencha vers lui :

— Tu as travaillé pour le libraire ?

— Oui, fit-il bien bas en rougissant de son mensonge.

La physiognomie de Mlle de Béringe s'éclaircit. Il lui était doux de devoir au travail de son compagnon d'enfance un peu de confort pour la marquise.

— Vite, employons nos richesses, conclut-elle en courant au buffet.

Ce qu'Aubin dans son empressement naïf n'avait point su faire, Etiennette le fit d'instinct. Un sage triage des provisions, un choix heureux de celles qui pouvaient supporter l'attente et de celles qui devaient être employées les premières, divisèrent les richesses en plusieurs parts très-distinctes qui devaient assurer, pour plusieurs jours, l'exécution des ordonnances hygiéniques du docteur.

Les faire accepter à la marquise ne fut point facile. Mécontente d'une attention ruineuse dont elle n'avait point donné l'ordre, froissée dans son amour-propre par un sacrifice qu'elle entrevoyait sans pouvoir le préciser, il fallut toutes les prières d'Etiennette, toute l'autorité de l'abbé Joumel pour la décider à porter à ses lèvres les trésors gastronomiques si chèrement achetés.

Toutefois, comme à cet âge où reparait l'enfance, la nature impose durement ses droits, la marquise ferma les yeux sur leur provenance et se laissa très-complaisamment aller à en savourer la douceur.

L'âme semblait absente, l'intelligence endormie, le "moi" brutal eut son heure de satisfaction.

— Elle est inconsciente ! se disait le prêtre avec mansuétude.

— Elle est heureuse ! répétaient joyeusement les jeunes filles.

— Elle s'en va ! grommelait le docteur Barbet.

L'abbé Joumel, qui avait stoïquement accompli le sacrifice de la tabatière d'or, éprouva une contrariété majeure en retrouvant les deux pièces intactes dans son cabinet de travail.

— Bon ! dit-il avec humeur ; que vais-je en faire maintenant ? C'est ce cerveau brûlé d'Aubin qui m'aura joué le tour pendable d'annihiler mon pauvre petit mérite !... avec cela que je ne m'étais pas décidé trop vite... que j'avais marchandé à Dieu cette séparation, sans l'ombre de générosité... et, quand c'était terminée, voilà qu'il gâte tout avec sa belle idée de me rendre l'argent... sans compter que je ne puis imaginer où il en a pris lui-même, lui qui n'avait pas de tabatière.

Sur ce point, Aubin eut le talent de laisser flotter une certaine incertitude qui satisfaisait à la fois sa franchise et sa modestie.

L'abbé, qui avait conseillé et revu la fameuse *Etude sur la Franche-Comté*, n'aurait pas accueilli sans explosion l'annonce de ce troc, touchant dans son but et déplorable dans ses conséquences.

VIII

Lady Margaret, décidée fermement à tenir parole à ses nouvelles amies, ne craignit point de remonter à Brébion, malgré le froid accueil de la châtelaine.

Il ne déplaisait pas à son orgueil de s'imposer un peu ; sa vanité féminine ne désespérait pas non plus de faire la difficile conquête d'une vieille femme momifiée dans un égoïsme qui confinait la monomanie, et peut être plus encore.

Elle opéra sa seconde ascension sous l'égide de son beau-frère, qui ne mit aucune complaisance à l'accompagner, car il lui déclara franchement prendre un plaisir très-vif à cette promenade.

— J'en suis ravie, mon cher Maxime, dit l'aimable étrangère en reprenant haleine au milieu des rochers ; vous êtes d'un caractère merveilleux, tout vous plaît, tout vous amuse... quoique vous soyez d'un sérieux tout à fait distingué—même une excursion dans les ruines, même une visite à mes chères petites sauvages.

M. Maxime de Saint-Ebre approuva cette appellation fantaisiste par un soupir épanoui.

— Vos petites sauvages sont fort agréables à voir, avec la naïveté pleine de grâce de l'une et le bon sens primitif de l'autre.

— A la bonne heure !... au moins êtes-vous indulgent pour ma douce Etiennette.

— Indulgent ?

— Vous ne dites point crûment qu'elle est laide ?

— Est-elle laide ?

— Voyons... ne l'avez-vous pas vue comme moi ?

— Je ne sais pas... en vérité. Je crois que je l'écoutais parler seulement. Elle a une voix très-sympathique.

— Elle paraît être tout cœur, cette enfant-là. Vous savez l'histoire de Brébion ?

— Pas complètement.

— C'est un petit roman du genre vertueux.

— Moqueuse !

— Mais non, je vous assure. Charles m'a raconté tout au long cette histoire qu'on répète dans le pays.

— Voyons l'histoire.

— Figurez-vous que la marquise de Brébion a perdu la tête ou à peu près, à la suite de chagrins de ménage, et vit dans ce nid de pierre... vous le voyez... la haut... comme c'est attrayant !... voilà cinquante ans peut-être. Elle s'est donné la joie d'élever deux fillettes, plus une façon de secrétaire, qui est un enfant trouvé de bonne éducation, qu'une fièvre typhoïde avait rendu tout hébété et que les bons soins de mes petites sauvages ont rendu à l'intelligence. Un aumônier a consenti à marier sa vie sur ces hauteurs pour élever les jeunes filles, procurer les consolations religieuses à la marquise et moraliser les paysans des environs. Enfin, deux domestiques, d'une race comme il n'en existe plus, servent de camériste, de cuisinière, de valet de chambre, de jardinier et de concierge, sous les noms de Mariette et de Thibaut. Tout ce petit monde s'aime, s'entend, s'entraide et vit de rien. C'est là une merveille persistante. Pas un sou vaillant, pas d'avenir, la misère portée avec un beau nom et un dévouement inépuisable... voilà le spectacle qu'offre Brébion à l'observateur. N'avez-je pas raison, Maxime, de vous dire que c'était là un roman du genre vertueux ?

(La suite au prochain numéro.)

LA POLITIQUE

Un journal de Paris, parlant des dépenses occasionnées en France par les élections, estime à 15,000 francs en moyenne le montant des frais qu'entraînent pour chaque candidat les dépenses matérielles d'impression, d'affichage, de distribution de bulletins, de professions de foi et de circulaires.

Les candidats étant, lors des dernières élections, au nombre de 1,033, dont 526 républicains, 250 bonapartistes, 100 légitimistes, 30 orléanistes et 127 partisans d'une monarchie quelconque, la dépense totale s'est élevée à plus de 15 millions de francs, sans compter les frais accessoires de location de salles pour les réunions publiques, et d'envois extraordinaires de journaux, et les dépenses administratives pour la confection des cartes électorales, qui sont à la charge des Communes.

On voit que le suffrage universel fait payer cher ses décisions.

Il serait curieux de faire aussi le calcul des dépenses de toutes sortes que nécessitent, dans la province de Québec, les élections générales et partielles pendant la durée d'un parlement. On arriverait à un résultat qui surprendrait probablement beaucoup de personnes.

LECTEUR ! Si vous souffrez de PROSTRATION NERVEUSE, ou si votre santé est exposée à des influences pernicieuses, telles que des occupations malsaines, emploi sédentaire, ou exigeant des travaux extraordinaires du corps ou de l'esprit, servez-vous du remède infailible, le

PHOSFOZONE!

et quoique vous puissiez avoir essayé en vain d'autres remèdes cent fois auparavant, vous bénez le moment où vous aurez lu ceci et où vous aurez pris le PHOSFOZONE.

LA LITTÉRATURE AU CANADA

OSCAR DUNN

M. Edmond Lareau, dans son *Histoire de la Littérature canadienne*, s'exprime ainsi sur le compte de M. Dunn :

M. Oscar Dunn, autrefois rédacteur du *Courrier de Saint-Hyacinthe*, aujourd'hui de la *Mirabelle*, a publié deux brochures intitulées : *L'Union des Catholiques*, et : *Pourquoi nous sommes Français*. Ces deux opuscules sont fort bien écrits. Le style est clair, net, précis. L'expression est juste. La phrase a de l'ampleur sans emphase. Ces qualités se font remarquer dans la plupart des articles de M. Dunn.

Je ne lui reproche qu'une chose, c'est d'aimer trop, peut-être, le *far niente* ; car le public attend davantage de sa plume habile. J'espère qu'il voudra bien se réconcilier avec notre littérature nationale et lui faire un petit bout de cour. Bon cœur et galant homme avant tout, M. Dunn devrait l'embrasser sur les deux joues et dire : Soit ! je vais écrire un livre, et que tout cela finisse.

C'est fait ! Les vœux dont M. Lareau se faisait l'interprète sont accomplis.

M. Dunn a dernièrement publié un livre, un livre pour lequel, quoi qu'il advienne, il n'aura jamais à implorer l'indulgence de ses compatriotes.

S'il s'est décidé si tard, c'est qu'il a cru sans doute, à l'encontre de tant d'autres, qu'il n'était pas inutile de savoir écrire avant de se laisser aller à la petite satisfaction de faire imprimer ses œuvres. Sachant écrire, il s'est étudié à penser juste, deux choses essentielles, à mon avis, à l'écrivain qui tient à ne pas avoir à renier un jour les folles et fantaisistes élucubrations enfantées par un cerveau de vingt ans.

* *

Le livre de M. Dunn a pour titre : *Dix ans de journalisme*.

Voici comment l'auteur le présente à ses lecteurs :

Ce volume renferme divers écrits publiés à différentes dates, de 1866 à 1876. C'est tout ce qui en justifie le titre. Je n'ai pas eu la naïveté de rééditer des articles de polémique qui n'ont peut-être pas vécu même ce que vivent les journaux, l'espace d'un jour. Je sais parfaitement que peu d'écrivains de la presse quotidienne peuvent se flatter d'avoir donné à leurs productions un intérêt durable.

La chose devient difficile, surtout pour le publiciste canadien, aux prises, comme il l'est, avec des questions trop souvent éphémères et purement locales. Mais il nous arrive parfois de faire halte, au milieu de la lutte, pour étudier avec quelque soin certains sujets plus sérieux, et je cède maintenant à cette faiblesse excusable sans doute, et facile à comprendre, qui fait désirer à l'auteur de sauver de l'oubli complet celles de ses œuvres qui lui ont coûté le plus de travail. Est-ce vanité de ma part ? C'est possible. Cependant, je n'ai pas d'illusions. Je ne dis point que

... Mes petits sont mignons.

Beaux, bien faits et jolis sur tous leurs compagnons. Je leur trouve une simple qualité : ils aiment leur pays, et j'espère que cela leur vaudra d'être accueillis avec bienveillance dans nos cercles canadiens-français.

M. Dunn est, en vérité, trop modeste. Non-seulement ses petits sont "mignons, beaux, bien faits," mais ils ont encore l'immense avantage sur ceux du hibou de la fable, d'être irréprochables sous le rapport du plumage et du ramage. Je suis presque tenté d'ajouter qu'ils sont "jolis sur tous leurs compagnons."

* *

Oscar Dunn est Français de cœur et catholique convaincu. Il l'affirme hautement, et ses écrits le prouvent.

Comme tout vrai Canadien-français, il a voué un culte passionné à la France. Comme tous ses compatriotes, il a vivement ressenti le contre-coup des événements de 1870-74, et il est un de ceux qui ont le plus amèrement pleuré sur les malheurs de la mère-patrie.

Pendant la guerre franco-prussienne, des comités de secours s'organisèrent dans toutes les villes et les campagnes canadiennes pour venir en aide aux blessés français. Tous les moyens furent employés pour donner un prétexte à la charité de s'exercer en ces douloureuses circonstances. Des loteries, des concerts d'amateurs vinrent grossir de leurs recettes les produits de collectes particulières qui affluaient de toutes parts. *Le Rhin allemand*, d'Alfred de Musset, faisait partie du répertoire de tous ces concerts improvisés. Le refrain était répété avec enthousiasme par tout l'auditoire. On

ne voulait pas croire, de l'autre côté de l'Atlantique, que les revers fussent aussi complets, aussi irrémédiables. Malgré les nouvelles alarmantes transmises chaque jour par le télégraphe, que l'on accusait d'être vendu aux Prussiens, on persistait à espérer. On se refusait à admettre que la vaillance héréditaire de la France eût pu succomber si tôt sous les coups préparés par les froides combinaisons d'un Von Moltke.

Comme intermède, on offrait ordinairement une conférence. M. Dunn fut un des conférenciers les plus en vogue du moment.

* *

Dans une de ces occasions, en septembre 1870 (1), M. Dunn affirmait ainsi—dans une lecture qu'il avait intitulée : *Pourquoi nous sommes Français*,—la fidélité immuable du souvenir des Canadiens à la France :

... Lorsque Jacques Cartier entra dans la baie de Gaspé et mit le pied pour la première fois sur le sol canadien, son premier acte fut de planter une croix, son second, d'écrire sur cette croix ces mots : *Vive France !* De ce jour, le Canada est devenu le représentant de la France et le fils aîné de l'Eglise en Amérique. Le temps n'a fait que consacrer notre double dignité, et le sentiment profond que nous avons toujours eu de l'importance de la mission qu'elle nous impose nous a préservés de ce qui aurait pu la compromettre.

C'est par cette fidélité à nos traditions que nous avons assuré notre avenir. Voyez la Louisiane. Pour une raison ou pour une autre, la population de cet Etat n'a point conservé sa nationalité, et qu'est-elle aujourd'hui ? Elle a produit des individualités marquantes, sans doute ; mais, comme groupe national, elle n'a aucune influence, elle s'est affaïssée sur elle-même. Pourquoi, sinon parce qu'elle n'a pas maintenu les liens qui l'unissaient à la France ? Notre destinée est toute différente. Nous avons dans cette immense confédération canadienne, qui s'étend d'un océan à l'autre, une influence considérable et souvent prépondérante comme corps, non pas seulement comme individus.

Le nom de la France est notre prestige et notre force ; ceux même qui ne s'en rendraient pas compte d'une manière raisonnée, en sont avertis par les sympathies qu'ils éprouvent tout spontanément pour la France dans la terrible crise qu'elle traverse aujourd'hui. N'en doutez pas, l'intérêt est pour quelque chose dans nos sympathies ; nous sentons bien que si la France est vaincue, non-seulement la civilisation et l'Eglise en souffriront, mais que le Canada français aura perdu son principal point d'appui.

Il faut reconnaître que le clergé nous a toujours soutenus dans cette voie. Les ministres du culte, comprenant que nous pourrions servir à la diffusion de la vérité évangélique, surtout en étant Français, se sont voués avec d'autant plus de courage au service de notre nationalité en même temps qu'au service des autels. Leurs collèges ont été les foyers de la nationalité canadienne, comme les monastères étaient, dans le moyen-âge, le refuge des lettres et des sciences, et nous devons admettre qu'un clergé parfaitement organisé, composé d'hommes instruits, patriotes et populaires, a dû contribuer pour une large part à nous faire sortir victorieux des luttes que nous avons eu à soutenir. Aussi l'histoire nous dit-elle que Mgr. Laval et Mgr. Plessis étaient de grands évêques, mais aussi de grands citoyens.

Puis il termine par la patriotique profession de foi que voici :

... Et si quelqu'un veut savoir maintenant jusqu'à quel point nous sommes Français, je lui dirai : Allez dans les villes, allez dans les campagnes, adressez-vous au plus humble d'entre nous et racontez-lui les péripéties de cette lutte gigantesque qui fixe l'attention des deux mondes ; annoncez-lui que la France a été vaincue, puis mettez la main sur sa poitrine, et dites moi ce qui peut faire battre son cœur aussi fort, si ce n'est l'amour de la patrie.

Où, la France est encore notre patrie. Nous le sentons vivement aujourd'hui qu'elle traverse la plus terrible des épreuves. Vraiment, nous ignorions peut-être nous-mêmes la force de notre affection pour elle, et nous ne savions pas que ses défaites pouvaient nous attrister à ce point ; on dirait que chaque revers de ses armes nous atteint dans nos personnes ; ses douleurs sont nos douleurs, et Dieu sait avec quelle impatience nous attendons le jour de son triomphe pour chanter l'hymne d'allégresse, jour qui, certainement, je le crois pour ma part, luira bientôt, quelles que soient les apparences du moment.

Les vœux que M. Dunn exprime avec une si chaleureuse et si sympathique conviction au nom du peuple canadien seront-ils bientôt exaucés ?

Espérons-le comme lui.

* *

Pendant une époque de grande effervescence politique, une partie de la presse canadienne avait cru devoir, pour les be-

(1) C'était devant l'Institut des Artistes Canadiens de Montréal.—NOTE DE LA RÉDACTION.

soins de sa cause, assimiler le libéralisme catholique français au libéralisme politique du Canada.

Dans l'*Union des catholiques*, sans contester un de ses meilleurs écrits, M. Dunn s'applique, tout en combattant ces prétentions erronées, à rallier sous une même bannière tous les Canadiens d'origine française. Les arguments d'une logique inattaquable qu'il développe dans cet excellent travail peuvent se résumer dans les deux phrases suivantes qui s'y trouvent :

... Etre Français, être catholique, c'est tout un dans notre province. Diviser les rangs catholiques, c'est diviser les rangs français ; c'est par conséquent un acte de lèse-nationalité.

Voici, à mon sens, une des parties les plus saillantes de cette intéressante étude :

En général, dans tous les écrits, on oublie trop que nous sommes ici en Amérique, et que les conditions de notre existence politique ne sont pas les mêmes que pour les peuples du Vieux-Monde. Sans doute, les grandes batailles d'idées qui se livrent de l'autre côté de l'Atlantique ont leur écho dans notre patrie ; mais c'est un peu notre faute. Il est vrai que les hommes se ressemblent partout et tournent dans les mêmes cercles, qu'ils n'élargissent qu'au prix de mille travaux ; mais, il y a des faits existants, certaines différences essentielles dans le caractère de nos luttes, que nous méconnaissions injustement, au préjudice de l'harmonie entre les catholiques canadiens. Par exemple, la similitude entre un conservateur français et un conservateur du Canada est loin d'être parfaite, puisque ce dernier est partisan de toutes les libertés du régime parlementaire ; à ce titre, on l'appellerait plutôt libéral dans le langage politique de la France.

Ce mot *libéral* lui-même n'a pas une signification identique sur les deux continents. En France, il implique l'idée de libre pensée, d'insubordination envers l'autorité religieuse, et dans cette acception on peut l'appliquer à une classe d'hommes politiques canadiens ; mais doit-on l'employer, je le demande, avec le même sens, pour désigner le grand nombre de ceux qui, dans notre pays, font de l'opposition au parti conservateur sans pour cela cesser d'être d'excellents catholiques ? En justice pour tout le monde, nous devrions avoir trois mots pour qualifier les partis qui se disputent notre arène politique : *conservateur, libéral, radical*, et le mot *libéral* n'aurait alors plus rien de choquant à l'oreille des catholiques. La langue des partis en France ne nous convient pas dans tous ses détails, à cause de la différence de notre état social.

Toutes les sociétés américaines sont des démocraties civiles et politiques en même temps ; en usant des institutions parlementaires, nous pratiquons tous le libéralisme avec plus ou moins de restrictions, suivant que nous sommes conservateurs ou non, et cependant tous les Canadiens ne laissent pas d'être respectueux envers l'autorité et enfants soumis de l'Eglise, ne professant pas non plus la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Nous sommes ultramontains en religion, libéraux en politique ; de sorte que notre libéralisme ne doit pas être assimilé à celui d'Europe, et ne saurait être défini comme étant "la négation de la liberté," selon Donoso Cortés, ou "la négation de Dieu," d'après Ventura.

C'est tout au plus à notre radicalisme que s'appliqueraient ces définitions. Mettons un terme à ce malentendu, à cette espèce de qui-proquo, et nous aurons fait disparaître une grande cause de division ; car jeter des doutes sur l'orthodoxie du libéralisme en ce pays, ce serait éloigner de nous beaucoup de gens bien disposés, en donnant à comprendre que la doctrine de l'Eglise est incompatible avec la pratique du meilleur des gouvernements. Le parti catholique doit se composer d'hommes partagés d'opinions sur les questions politiques, unis sur les questions religieuses.

Ceci est juste en tous points, et l'expression en est d'autant plus appréciable, qu'elle émane d'un des adversaires les plus ardents du parti dont on essayait de détruire le prestige au moyen d'une fausse interprétation de mots. Du reste, M. Dunn, qui a vécu et étudié plusieurs années en France, est plus en état que quiconque de saisir et d'apprécier le degré de corrélation qui peut exister dans les rapports entre les idées religieuses et politiques des deux pays.

* *

Les deux études que j'ai eu occasion de citer ne sont pas les seules qui mériteraient de l'être dans les *Dix ans de journalisme* de M. Dunn. Il y en a un grand nombre d'autres, au contraire, et de fort remarquables.

Je pourrais signaler entre autres :

"Une appréciation très-détaillée de l'affaire Guibord" (refus de sépulture ecclésiastique), traitée par l'auteur dans le sens des décisions de l'évêché de Montréal ;
—"Après le combat."—Appel pressant à tous les Canadiens-français, les conjurant d'abandonner les luttes de parti qui affai-

blissent leur influence nationale, pour se réunir autour d'un seul et même drapeau ;

Un travail très-conscientieux sur l'instruction publique, au Canada, dans lequel on lit une certaine pétition adressée au ministre de l'instruction publique, dans le genre des fameuses lettres auxquelles P.-L. Courier doit la meilleure part de sa réputation littéraire ;

Une étude très-approfondie de la loi électorale ;

Trois esquisses biographiques des mieux réussies ;

Deux discours prononcés, l'un sur la question du pouvoir temporel, devant une grande assemblée présidée par Mgr. Bourget, évêque de Montréal, le 22 mai 1871 ; l'autre à un banquet donné à l'occasion de la fête de Saint-Jean-Baptiste, patron des Canadiens-français, en réponse à un toast porté aux gloires nationales du Canada ;

Enfin, une spirituelle boutade dans laquelle l'auteur prend à partie un écrivain français qui, résumant ses impressions de voyage en Amérique, avait avancé que le peuple canadien parlait le patois, citant à l'appui de son dire certaines locutions qu'il y avait recueillies çà et là. Il prouve par A × B à ce trop méticuleux puriste que la plupart des locutions canadiennes qu'il donne comme étant vicieuses, se retrouvent dans les vieux auteurs ; qu'elles peuvent bien être quelque peu démodées, mais n'ont rien perdu, en somme, de leur droit de franchise.

* *

Depuis l'année dernière, M. Dunn s'est retiré du journalisme militant. Aujourd'hui, il est rédacteur en chef du *Journal de l'Instruction publique*.

Il sera bien là, jusqu'à ce que les circonstances l'appellent ailleurs et plus haut.

(Le Monde.)

P. DE CAZEN.

RECETTES UTILES

COLD-CREAM.—Fondre au bain-marie, dans la porcelaine, la faïence ou le verre :

30 grammes de blanc de baleine.

15 grammes de cire vierge bien blanche.

150 grammes d'huile d'amandes douces.

La fusion opérée, verser le tout dans un mortier, battre le mélange avec une cuiller d'argent ou de bois, ou bien encore pilonner avec un pilon de verre, jusqu'à disparition complète des grumeaux et, tout en tournant et triturant, verser par petits filets :

15 grammes d'eau de rose double,

15 grammes de glycérine.

Puis enfin, quand la masse paraît bien prise, qu'elle offre l'apparence dite en *mayonnaise*, ajouter goutte à goutte, en continuant de battre et de triturer, de cinq à six gouttes d'essence de rose, de jasmin, ou de toute autre plante.

Le cold-cream, employé avec modération, entretient la fraîcheur et la souplesse de la peau ; il en fait disparaître la sécheresse, les gerçures et ces légères écailles offrant quelquefois l'apparence de darts.

Mais son usage journalier est nuisible en ce qu'il s'oppose au jeu de la transpiration, par ce fait que les corps remplissant et bouchant les pores de la peau, nuisent à leur fonction normale.

Eaux de senteur pour la toilette et les vêtements.—Toutes les eaux de senteur appelées aussi *teintures* ou alcoolats, se préparent en faisant macérer pendant une quinzaine de jours dans l'alcool rectifié à 60 degrés, la partie de la plante, fleur, feuille, racine, écorce, qui contient le parfum, puis distillant cet alcool à la chaleur douce du bain-marie.

ENLEVEMENT DES TACHES SUR LES TAPIS.—Les taches de graisse sur tapis de pied, tapis de meubles, sur les étoffes des meubles, s'enlèvent suivant leur étendue et leur nombre avec de la benzine ou de l'essence de térébenthine.

Préférer la benzine quand l'étoffe est encore dans sa première fraîcheur et que les meubles sont de haut prix.

Le fiel de bœuf délayé dans l'eau chaude enlève les taches de poussière ou d'eau sale.

PROCÉDÉS DE CONSERVATION DE LA CHAIR DES POISSONS.—La chair, soit crue, soit bouillie et coupée en tranches, si l'on veut obtenir un résultat plus prompt, est plongée dans un bain formé d'eau ordinaire et d'acide citrique en quantité suffisante pour la rendre fortement acide. Après deux ou trois heures, on retire la pièce et on la soumet à une chaleur artificielle modérée, ou bien encore on la laisse exposée à l'air libre, jusqu'à ce qu'elle soit sèche. Avec la chaleur artificielle, il ne faut guère plus d'une heure ; à l'air libre, cinq ou six jours. Elle peut ensuite se conserver pendant des années, en un lieu quelconque. Pour lui rendre la flexibilité, il suffit de la laisser trois ou quatre jours dans l'eau fraîche. Toutefois, lorsqu'elle a été préparée depuis longtemps, elle acquiert une dureté égale à celle du bois, et les parties grasses ont une odeur de suif.



APPROVISIONNEMENT DES PHARES

REVUE DE LA SEMAINE

ORIENT

Voici quelques-unes des dépêches les plus importantes transmises par le câble pendant la dernière semaine ;

Constantinople, 12.—Il y a eu plusieurs engagements à Plevna ces deux derniers jours ; on dit qu'ils ont été favorables aux Turcs.

Constantinople, 12.—Moukhtar Pacha télégraphie en date de dimanche : " Les Russes se retranchent dans les environs de Deve Boyun, depuis le 4 courant. Leur armée qui investit Kars n'est pas très-nombreuse ; les efforts de l'ennemi semblent dirigés principalement contre Erzeroum.

Bogat, 13.—Les pertes que font subir l'artillerie russe aux troupes d'Osman Pacha peuvent être estimées à 200 ou 300 hommes par jour. Osman Pacha est activement occupé à construire de nouvelles fortifications, ce qui démontre son intention de soutenir le siège aussi longtemps que possible, avant de tenter une sortie. Les prisonniers et les déserteurs disent que les Turcs ont pour six semaines de provisions.

Belgrade, 13.—Samedi, le prince Milan a présidé une assemblée extraordinaire du cabinet. Il a été décidé que la Serbie participerait à la guerre et une proclamation a été envoyée à l'armée.

Rome, 13.—Les rumeurs alarmantes au sujet de Sa Sainteté sont dénuées de fondement. Son état n'a pas empiré depuis quelques jours.

Londres, 14.—Une dépêche de Paris contient ce qui suit : Des avis de conciliation arrivent des quatre coins de l'Europe et de tous les cabinets dont les conseils ont quelque chance d'être écoutés.

Bruxelles, 14.—Aujourd'hui, le roi Léopold en personne a ouvert les Chambres belges.

Berlin, 15.—Il vient de paraître un prospectus pour un emprunt russe de \$875,000,000 à 5 par cent. Il sera placé sur les bourses de Berlin, Amsterdam et Paris à 7 1/2.

Manchester, 16.—Un correspondant de Londres cite le passage suivant d'une lettre particulière écrite par une personne qui se trouve actuellement à Paris, et qui est en mesure de posséder les meilleures informations :

" Dans mon opinion, la guerre civile est une question de semaines, peut-être de jours. Le président MacMahon se trouve entièrement sous la domination des bonapartistes et des cléricaux, qui comprennent que la résignation de MacMahon détruirait leur dernière espérance de gouverner la France. Si ce n'était par crainte de l'Allemagne ou de l'Italie, le gouvernement aurait depuis longtemps eu recours à la force."

A propos de la prononciation des enfants :

Un enfant de cinq ans prenait sa leçon de lecture dans l'Histoire Sainte ; il en était au chapitre : Le déluge, quand sa mère l'entendit lire :

—Noé et ses fils, cinq chats jappaient..... A force de chercher, la mère comprit que cela voulait dire : Sam, Cham et Japhet !

**

Devant un tribunal de province, l'avocat s'a perçoit que le tribunal s'est endormi pendant la plaidoirie. Il s'arrête court, et cette interruption réveille brusquement les juges.

—Je vous disais donc, hier..... continue-t-il sérieusement.

Les juges, revenus à la réalité, se regardent ébahis, et l'un d'entre eux est encore persuadé qu'il dormait depuis la veille.

NECROLOGIE

A Saint-Basile, P. Q., le 14 courant, se célébraient avec pompe les funérailles de feu Dame Marie Thérèse Lemerise, épouse regrettée de Isaac Fautoux, écrivain marchand. Une assistance considérable des citoyens du lieu et des paroisses environnantes s'était pressée de venir rendre les derniers devoirs à celle qui, quelques jours encore auparavant, paraissait jouir d'une santé parfaite. Deux jours seulement ont suffi pour briser les liens d'une existence qui faisait les plus chères délices de sa famille. Madame Fautoux rendait sa belle âme à Dieu, dimanche, à deux heures du matin, à l'âge peu avancé de 58 ans. Epouse modèle, mère parfaite, ornée des plus belles qualités de l'esprit et du cœur, femme généreuse dans la force du mot, elle était vraiment la femme forte dont parle l'Evangile.

Elle laisse pour pleurer sa perte, outre un nombre considérable de parents et d'amis, un vieil époux inconsolable, neuf enfants et dix petits-enfants, tous plongés dans une mer de douleur. Les plus vieux d'entre ces derniers se rappelleront toujours la bonté et la tendresse que son cœur d'or leur a témoignées durant les trop courtes années qu'ils ont passées près d'elle. Douée d'une foi vive et guidée par des principes religieux solides, elle savait se résigner à tout et mettre au pied de la croix toutes les peines et les misères dont le chemin de la vie est parfois si largement parsemé, surtout chez une mère d'une nombreuse famille. Sa main était toujours prête à s'ouvrir pour verser l'aumône bienfaisante dans celle de l'indigent. Aussi, voyait-on sans étonnement de pauvres femmes venir verser des pleurs de regret sur le corps de celle dont la charité intarissable avait plus d'une fois soulagé leur infortune. Oh ! que ces larmes sont éloquentes ! Elles en disent plus que le plus long des panegyriques. Sa vie, en un mot, peut se résumer dans ces deux belles paroles de l'Écriture : Transitit benedicens. Elle passa en faisant le bien.

O vous, maintenant, qui pendant 40 ans avez été son fidèle et dévoué compagnon ; ô vous tous, ses enfants chéris, et vous aussi qui avez été ses amis, saluez-vous d'elle devant le Seigneur. Adoucez, par vos ardent supplications, les rigueurs de la divine justice qui châtie si sévèrement les fautes mêmes les plus légères. Misere mini mei, miseremini mei, saltem vos amici mei, quia manus Domini tetigit me.

La Gazette de Sorel, la Gazette de Joliette, le Courrier du Canada et le Travailleur, de Worcester, Mass., sont priés de reproduire.

Prix du Marché de Détail de Montréal

Montréal, 16 novembre 1877.

Table with columns: FARINE, \$ c. \$ c. Items include Farine de blé de la campagne, Farine d'avoine, Farine de blé d'Inde, Sarrasin.

Table with columns: GRAINS, \$ c. \$ c. Items include Blé par minot, Pois, Orge, Avoine par 40 lbs, Sarrasin par minot, Lin, Mil, Blé d'Inde.

Table with columns: LÉGUMES, \$ c. \$ c. Items include Pommes au baril, Patates au sac, Fèves par minot, Oignons par tresse.

Table with columns: LAITIÈRE, \$ c. \$ c. Items include Beurre frais à la livre, Beurre salé, Fromage à la livre.

Table with columns: VOLAILLES, \$ c. \$ c. Items include Dindes (vieux) au couple, Dindes (jeunes) do, Oies au couple, Canards au couple, Poules, Poulets.

Table with columns: GIBIERS, \$ c. \$ c. Items include Canards (sauvages) par couple, do noirs par couple, Pluviers par douzaine, Bécasses au couple, Pigeons domestiques au couple, Perdrix au couple, Tourtes à la douzaine.

Table with columns: VIANDES, \$ c. \$ c. Items include Bœuf à la livre, Lard, Mouton au quartier, Agneau do, Lard frais par 100 livres, Bœuf par 100 livres, Lièvres.

Table with columns: DIVERS, \$ c. \$ c. Items include Sucre d'érable à la livre, Sirop d'érable au gallon, Miel à la livre, Œufs frais à la douzaine, Haddock à la livre, Saumon par livre, Peaux à la livre.

Marché aux Bestiaux

Table with columns: Bœuf, 1re qualité, par 100 lbs, Bœuf, 2me qualité, Vaches à lait, Vaches extra, Veaux, 1re qualité, Veaux, 2me qualité, Veaux, 3me qualité, Moutons, 1re qualité, Moutons, 2me qualité, Agneaux, 1re qualité, Agneaux, 2me qualité, Cochons, 1re qualité, Cochons, 2me qualité.

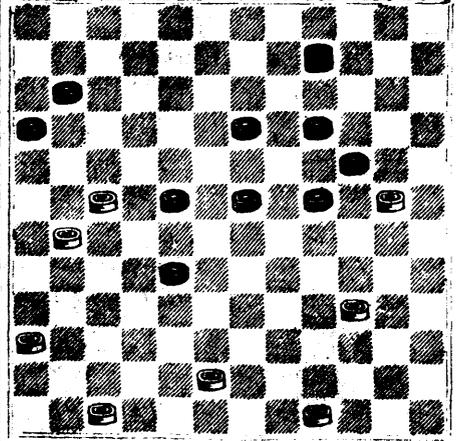
Table with columns: Foin, 1re qualité, par 100 bottes, Foin, 2me qualité, Paille, 1re qualité, Paille, 2me qualité.

LE JEU DE DAMES

Les personnes qui auraient des problèmes à nous envoyer pour être publiés, devront les adresser à l'éditeur du jeu de Dames, bureau de L'Opinion Publique, Montréal.

PROBLÈME No. 100

Composé par P. A. S., Montréal.



BLANCS

Les Blancs jouent et gagnent

Solution du Problème No. 98

Table with columns: Les Blancs jouent, Les Noirs jouent, and a list of moves for the chess problem solution.

Solutions justes du Problème No. 98

Montréal:—P. A. Sicard, Aug. Demers et Ar. Peltier. Sainte-Émélène: Alex. Lacaille.

Les amateurs du jeu de Dames et du jeu d'Échecs du faubourg Québec viennent de fonder un club où les membres pourront s'amuser chacun au jeu qu'il lui plaira, et passer agréablement les longues soirées d'hiver. Ce club, qui est sous la direction de M. Henri Contant, un des plus forts joueurs de Dames de Montréal, et peut-être du Canada, sera ouvert trois fois par semaine dans le local qui vient d'être loué dans ce but, à l'angle des rues Logan et Durham. Nous souhaitons prospérité et longue vie au club "Sainte-Marie".

LES ÉCHECS

Adresser les communications concernant les Échecs à M. O. Trempe, No. 512, rue St. Bonaventure, Montréal.

AUX CORRESPONDANTS

Autres solutions des problèmes Nos. 66 et 67: MM. L. O. P., Sherbrooke; Georges Guay, Québec; F. Lafleur, Nos. 61, 62, 63 et 64, San Francisco (E.-U.) Solutions justes du problème No. 67: MM. L. O. P., Sherbrooke; Ls. H. Chaperon, Malbaie; P. O. Giroux, Dr. D., M. Toupin, J. L. P., Montréal; Georges Guay, H. M., Z. Delaunais, Québec; A. C., Saint-Jean; N. P., Sorel. Solutions justes du problème No. 68: MM. Ls. H. Chaperon, Malbaie; P. O. Giroux, Dr. D., M. Toupin, J. L. P., Montréal; Georges Guay, H. M., Z. Delaunais, Québec; L. O. P., Sherbrooke; N. P., Sorel; A. C., Saint-Jean.

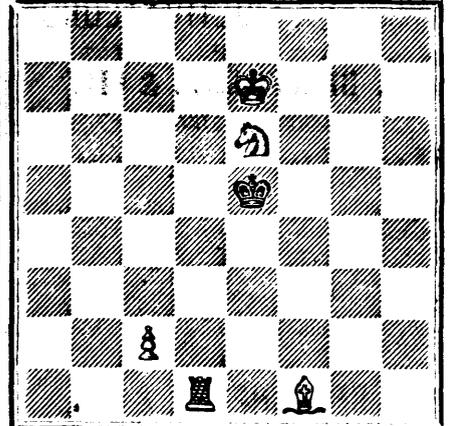
ÉCHIQUEUR ROYAL.—M. Edmond Lemieux, employé dans le département des Travaux Publics, à Ottawa, a fait un splendide échiquier combiné avec un jeu de backgammon et un damier. Cet ouvrage, qui a 2 pieds et 8 pouces de longueur, 21 pouces de largeur et 1 pouce d'épaisseur, contient 21,360 morceaux de 31 différentes sortes de bois. M. Lemieux a fait cet ouvrage le soir, durant ses heures de loisir, et y a travaillé pendant neuf mois. Cet échiquier peut être employé sur les deux faces, et le bois en est incrusté et plaqué. En divers endroits, il est orné de figures en mosaïque. Les bords sont garnis de trois rangs de perles, et, de chaque côté, a été placé un petit tiroir contenant le nombre ordinaire de pièces d'échiquier, chacune des pièces renfermant neuf morceaux de bois différent bien disposés. Cet ouvrage artistique sera envoyé à l'Exposition de Paris. L'ouvrage de M. Lemieux fera certainement honneur à notre nationalité.

PRINCIPES ET MAXIMES SUR LES ÉCHECS

Il faut sortir ses bonnes pièces de bonne heure et de la manière la plus avantageuse pour le but qu'on se propose; il faut éviter de les placer de manière qu'elles se nuisent les unes aux autres; il faut tendre à les porter vers le centre de l'échiquier, où elles ont le plus de puissance; il faut unir ses pions et chercher à diviser ceux de l'ennemi. (Stratégie raisonnée.)

PROBLÈME No. 72

Composé par M. E. BRUNET. Noirs.



Blancs.

Les blancs jouent, font échec et mat en 3 coups.

SOLUTION DU PROBLÈME No. 68.

Blancs. 1 D 5e CR, 2 C 1er FD, 3 D pr. D, échec et mat. Noirs. 1 D 8e FR (A), 2 D pr. C. (A) 1 D 8e TR, 4 D pr. D. Et plusieurs autres belles variations que nous ne pouvons publier faute d'espace.

PROBLÈME No. 73.

Blancs. 1 R 1er TR, 2 D 4e R, 3 F 2e CR, 4 F 3e FD, 5 C 8e FR. Noirs. 1 R 1er TR, 2 C 3e FR, 3 P 2e CR, 4 P 3e TR. Les blancs jouent, font échec et mat en 2 coups.

SOLUTION DU PROBLÈME No. 69.

Blancs. 1 C 5e C, 2 C 3e P, 3 P 3e T, 4 P pr. P, échec et mat. Noirs. 1 R 4e T, 2 P 4e C, 3 P 5e C.

13ÈME PARTIE

Joué entre deux membres du "Montreal Chess Club," MM. Wm. Atkinson et John Barry.

Table with columns: M. JOHN BARRY, M. WM. ATKINSON, Blancs, Noirs, and a list of chess moves.

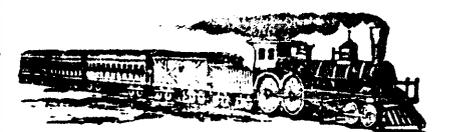
NOTE.

(a) Une très-belle fin de partie.

AVIS AUX DAMES.

Le soussigné informe respectueusement les Dames de la ville et de la campagne, qu'elles trouveront à son magasin de détail, No. 196, rue St. Laurent, le meilleur assortiment de Plumes d'Autruches et de Vantours, de toutes couleurs; aussi, réparages de Plumes de toutes sortes exécutés avec le plus grand soin, et Plumes teintes sur échantillon sous le plus court délai; Gants nettoyés et teints noirs seulement.

J. H. LEBLANC, Atelier: 547, rue Craig.



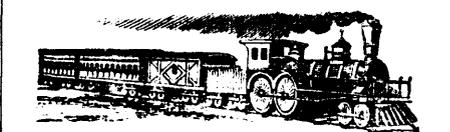
Chemin de Fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental.

Les Commissaires du chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental donnent par les présentes

AVIS PUBLIC

conformément à l'Acte de Québec, 32 Victoria, chap. 51, sections 8 et 9, que les plan et livre de renvoi corrigés pour la partie du dit chemin de fer s'étendant depuis Hochelaga jusqu'à la rivière des Prairies ont été examinés et certifiés le vingt-troisième jour de septembre 1877 par S. Le Sage, Sec. délégué-commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics de la Province de Québec; qu'un duplicata des dits plan et livre de renvoi demeure déposé dans le bureau du Département des Travaux Publics pour la Province de Québec, depuis le dix-huitième jour de septembre 1877, et que l'autre duplicata des dits plan et livre de renvoi a été déposé le dixième jour d'octobre 1877, dans le bureau du Greffier de la Paix pour le district de Montréal, dans lequel est située cette partie du dit chemin de fer.

H. G. MALHIOT, Président. GEO. IRVINE, E. CHINIC, Commissaires du chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental. Montréal, 19 octobre 1877.—846-2-154.



AVIS

AUX ENTREPRENEURS.

CHEMIN DE FER DE QUÉBEC, MONTREAL, OTTAWA ET OCCIDENTAL.

Extension de la ligne depuis Aylmer jusqu'à la rivière Quoia.

Des soumissions cachetées, adressées au soussigné, seront reçues par les Commissaires de ce chemin de fer, à leur bureau, à Québec, No. 57, rue Dalhousie.

Jusqu'à MIDI, VENDREDI, le 30 NOVEMBRE courant,

pour faire le terrassement et les ponts, etc., sur cette partie du prolongement de la ligne de ce chemin de fer, depuis Aylmer jusqu'à la rivière Quoia, formant une longueur d'environ 25 milles.

Les plans, devis et cahiers des charges seront déposés et visibles tous les jours juridiques entre 10 heures A. M. et 4 heures P. M. le ou après le 15 novembre courant, chez l'Ingénieur en Chef, dans les bureaux des dits Commissaires, où l'on pourra se procurer des blancs imprimés de soumission.

L'ouvrage sera divisé en sections de 5 milles chacune; et une soumission séparée devra être faite pour chaque section.

Les soumissions devront être faites en tous points conformes aux blancs imprimés, sans quoi elles ne seront pas prises en considération; et dans le cas d'une soumission faite par une société commerciale, cette soumission devra porter la signature et indiquer le genre d'occupation et le lieu de résidence de chacun des associés.

Et pour la pleine exécution du contrat à intervenir, des garanties satisfaisantes devront être fournies. Chaque soumission devra porter la signature et indiquer le genre d'affaires et le lieu de résidence de deux personnes responsables et solvables, domiciliés dans la Puissance du Canada et consentant à se porter cautions pour l'exécution des présentes conditions, ainsi que pour l'achèvement en entier des travaux mentionnés au contrat.

Les Commissaires ne s'obligent pas à accepter la plus basse ni aucune soumission. (Par ordre.)

E. MOREAU, Secrétaire. Québec, 6 novembre 1877.

N. B. Pas de reproduction sans un ordre spécial écrit. E. M. 846-3-152



SAISON DE PROHIBITION POUR LA TRUITE 1877.

LE PUBLIC est par les présentes informé du changement fait par le Gouverneur-Général en Conseil dans la saison de prohibition pour le saumon dans la province de Québec.

"Il est défendu de pêcher, prendre, tuer, acheter, vendre ou avoir en sa possession la TRUITE (*Salmo Fontinalis*) du 1er OCTOBRE au 31 DECEMBRE."

Toutes les personnes bien disposées sont priées de donner au Garde-Pêche local les informations et l'assistance en leur pouvoir, pour l'aider à faire exécuter les règlements ci-dessus.

Les plaignants recevront la moitié des pénalités imposées, et seront payés pour leurs frais et présence comme témoins.

Toute personne enfreignant les dispositions du règlement ci-dessus mentionné sera passible d'amende et frais, et sujette à l'emprisonnement.

Par ordre,

W. F. WHITCHER,
Commissaire des Pêcheries.

Département de la Marine et des Pêcheries,
Branche des Pêcheries.

Ottawa, 1er octobre 1877.—4-43-5-46.

Remède Spécifique du Dr. Wm. GRAY.

Le Grand Remède Anglais guérira promptement et radicalement tous les cas de Débilité et de Faiblesse Nerveuse, résultant d'indispositions, d'excès de travail intellectuel et du système nerveux; il est tout à fait inoffensif, agit comme un charme, et est en usage depuis plus de trente ans avec un succès marqué. Prix: \$1 le paquet, ou six paquets pour \$5, par la maille franc de port. Détails complets dans notre pamphlet, que nous désirons fournir à tous franc de port. Adressez-vous à:

W.M. GRAY & CIE., WINDSOR, ONTARIO, CANADA.
Vendu à Montréal et en Canada par tous les Pharmaciens. 8-33-52-139

Le Dr. THAYER
Oculiste & Auriste



M.D., C.D., de l'Université McGill, diplômé en médecine et accouchement du collège des apothicaires à Londres, étant revenu à Montréal après un long voyage sur le continent européen, peut être consulté tous les jours sur toutes les maladies, à sa résidence,

39 Beaver Hall Terrace.

Le Dr. THAYER guérit en un instant les personnes qui louchent, enlève la fistule lacrymale et fait cesser la cataracte; il pose aussi des yeux artificiels sans opération antérieure. 8-36-52-140

COMPENSE NATIONALE DE 10,000 francs
Grande Médaille d'OR à T. LAROCHE



ÉLIXIR
Fortifiant et fébrifuge,
très-efficace contre les affections de l'estomac, le sang pauvre et les mauvaises fièvres intermittentes ou anciennes, etc.
Paris, 22, rue Drouot, et les pharmacies.

Dépts: à Montréal, A. DELAU; à Québec, BRASSARD, pharm.
Dépôts:—A. DELAU, 196, RUE NOTRE-DAME (Compagnie d'Importation des Spécialités Pharmaceutiques Françaises), ET LES PRINCIPALES PHARMACIES.

BOTANIQUE

"Cours Élémentaire de BOTANIQUE et FLORE DU CANADA," à l'usage des maisons d'éducation, par l'abbé J. MOYEN, professeur de sciences naturelles au collège de Montréal.

1 Volume in-8 de 334 pages orné de 46 planches. Prix: Cartonné, \$1.20.—Par la poste, \$1.30. \$12.00 la douzaine—et frais de port.

Le Cours Élémentaire se 1 (62 pages et 31 planches): Cartonné, 40c.—\$4.00 la douzaine. L. même, broché, 30c.—\$3.00 la douzaine.

S'adresser à

LA CIE. BURLAND-DESBARATS,
5 et 7, Rue Bleury, Montréal.

AU CLERGE

LE PROTESTANTISME jugé et condamné par les protestants. Avec le double compte-rendu d'une discussion publique entre l'auteur et un ministre. Par M. L'ABBÉ GUILLAUME, Curé de St. André-Avellin.

Approuvé et recommandé par Mgr. l'Évêque d'Ottawa. 500 pages 8vo.—impression de luxe—broché.....\$1.00 même par la poste.....\$1.20

S'adresser à

LA CIE. BURLAND-DESBARATS,
5 et 7, Rue Bleury, Montréal.

"L'INTENDANT BIGOT,"

PAR JOSEPH MARMETTE.

Brochure de 94 pages grand 8vo. Prix: 25 Centims. Une remise libérale est faite aux Libraires et aux Agents.

S'adresser à

LA CIE. BURLAND-DESBARATS,
5 et 7, Rue Bleury, Mont 6al.

LES OVULES SUÉDOIS

Personnes désireuses de guérir vite et bien: Urines irritées, Gravelle, Calculs, Douleurs de la vessie et des reins, Écoulements, Rétrécissement, etc., prendront tout de suite les
A Paris: Ph^o COLONIER, 100, rue Montmartre.—Agent pour le Canada: A. DELAU
Dépôts:—A. DELAU, 196, RUE NOTRE-DAME (Compagnie d'Importation des Spécialités Pharmaceutiques Françaises), ET LES PRINCIPALES PHARMACIES.

Seul remède efficace et agréable.
Consultation des plus habiles Docteurs de Paris pour les cas difficiles et pour toutes les maladies.
Montréal, et dans les principales Pharmacies.



Province de Québec,
Département de l'Immigration
du Gouvernement.

Les personnes qui auraient besoin de Fermiers, Artisans, Serviteurs et autres, devront s'adresser à
B. IBBOTSON,
Agent de l'Immigration du Gouvernement
8-20-26-115 No. 19, rue St. Bonaventure.

ABEL PILON & Cie.

33, RUE DE FLEURUS, PARIS.

Credit Littéraire & Musical,
POUR L'ACQUISITION DE LA MUSIQUE
ET DES LIVRES.

Fourniture immédiate des meilleurs ouvrages de LITTÉRATURE, DROIT, SCIENCES, BEAUX-ARTS, etc., etc., ainsi que des publications MUSICALES des principaux éditeurs de Paris.

Mode de crédit pour tous les ouvrages du Catalogue Abel Pilon & Cie.

Toute demande jusqu'à vingt piastres est payable une piastre par mois, et au-dessus de cette somme, le paiement mensuel est égal au vingtième du montant de la facture.

Frais de douane et de transport payables à l'arrivée des ouvrages. S'adresser à

M. K. DANSEREAU,

17, Côte St. Lambert, MONTRÉAL.

Agent de MM. Abel Pilon & Cie., de Paris, pour la Puissance du Canada.

VOIR LES CATALOGUES ET SPÉCIMENS
8-11-52-98.

AVIS AUX CULTIVATEURS.

A. BEACHEMIN & CIE.

MANUFACTURIERS DE

Moulins à Battre

Nous avons l'honneur de vous informer qu'ayant acheté de M. Puge, manufacturier de Moulins à Battre, qui se retire des affaires, tous ses patrons et modèles; nous profitons de cette occasion pour vous avvertir de venir à notre établissement lorsque vous aurez besoin de quelques morceaux pour réparer vos Moulins à Battre, Faucheuses et Râteaux, et de plus, que nous avons à notre boutique une grande quantité de Moulins à Battre, Faucheuses, Râteaux, que nous vendons à très-bas prix et à des conditions faciles.

A. BEACHEMIN & CIE.

MANUFACTURIERS DE

Moulins à Battre

304 et 304½, RUE CRAIG, MONTRÉAL.

8-30-17-137



MOULIN A VENT AUTOMATIQUE D'HALLADY

POUR POMPER L'EAU SUR LES FERMES,
SUR LES CHEMINS DE FER, ETC.

C'est le Moulin à vent le plus économe que, eu égard au pouvoir, au fini et aux matériaux qui entrent dans sa construction, et l'on garantit entière satisfaction.
Demandez le Catalogue illustré et la Liste des Prix.

CHARLES GARTH & Cie

Dominion Metal Works,
536 à 542, RUE CRAIG.

ANTI-GOUTTEUX BOUBÉE

SIROP VÉGÉTAL DÉPURATIF spécial, autorisé, présenté à l'Académie de Médecine de Paris et breveté en 1840. Ordonné par les plus célèbres Médecins de Paris et de tous les pays comme un remède infallible contre:

GOUTTE ET RHUMATISMES
Soulage instantanément les douleurs et guérit radicalement.
Montréal: A. DELAU,
Dépôt Général: 4, rue de l'Ébénisterie, PARIS.

DÉPÔTS:—A. DELAU, 196, RUE NOTRE-DAME (Compagnie d'Importation des Spécialités Pharmaceutiques Françaises), ET LES PRINCIPALES PHARMACIES.

LA POUDRE ALLEMANDE

SURNOMMÉE



NE FAILLIT JAMAIS

ET EST

Vendue chez tous les Epiciers respectables.

8-19-52-112



COLLEGE MILITAIRE DE KINGSTON.

Les Examens Semi-Annuels pour les candidats à l'admission comme cadets au Collège Militaire, auront lieu aux Quartiers-Généraux des Districts Militaires dans lesquels ces candidats résident, le 3 Juillet et le 18 Décembre prochains (1877).

Tous les renseignements nécessaires peuvent être obtenus sur demande à l'Adjudant-Général à Ottawa, ou aux Députés-Adjoints-Généraux des Districts Militaires. Les demandes pour admission doivent être adressées à l'Adjudant-Général au moins un mois avant la date de l'examen.

(Par ordre)

W. POWELL, Colonel,

Adjudant-Général.

Quartiers-Généraux,
Ottawa, 11 avril 1877.

8-182-6-116



PROVINCE DE QUÉBEC.

CHAMBRE DU PARLEMENT.

BILLS PRIVÉS.

LES personnes qui se proposent de s'adresser à la LÉGISLATURE de la Province de Québec, pour obtenir la possession de BILLS PRIVÉS ou LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de Corporation pour les fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (lesquelles règles sont publiées au long dans la "Gazette Officielle de Québec") elles sont requises d'en donner UN MOIS D'AVIS signifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande, dans la "Gazette Officielle de Québec" en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné, et de remplir les formalités qui y sont mentionnées. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre. Et toute personne qui fera application, de ra, sous une semaine de l'apparition de la première publication de tels avis dans la "Gazette Officielle," adresser une copie de son bill, avec la somme de cent piastres, au Secrétaire du Comité des Bills Privés. Toutes pétitions pour BILLS PRIVÉS doivent être présentées dans les "deux premières semaines" de la session.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE,

Greffier du Cons. Lég.

G. M. MUIR,

Greffier de l'Ass. Lég.

Québec, 23 janvier 1877

8-20-11-1

MANUFACTURE DE VINAIGRE

DE

MONTREAL,

No. 41, RUE BONSECOURS.

PRIX A L'EXPOSITION

DU

CENTENAIRE

A

PHILADELPHIE

ET PREMIER PRIX A LA DERNIERE EXPOSITION

DE MONTREAL.

Certificats des hommes les plus compétents constatant que ce Vinaigre est l'un des meilleurs Vinaigres du monde entier.

MICHEL LEFEBVRE,

8-20-52-118

Propriétaire

FAITES USAGE

DU

SIROP EXPECTORANT,

DE

L'ELIXIR TONIQUE

et du SIROP DES ENFANTS du

Dr. J. EMERY CODERRE.

64, RUE ST. DENIS, Coin de la RUE DORCHESTER

A vendre chez tous les Pharmaciens.

\$100 par mois réalisés en vendant notre livre à copier les lettres, qui d'exige ni presse ni eau. Envoyez une estampille pour une circulaire. Argent remboursé. A. ELKIN, Chambre 11, No. 40, Church St., Toronto. 8-18-52-109

ÉCOLE DE NAVIGATION DU GOUVERNEMENT DE QUÉBEC.

Cette école sera ouverte le premier février prochain dans l'édifice de l'Assemblée Législative, sous la direction de William C. Seaton, écuyer, professeur de navigation, et ex-professeur de navigation de la Société de Marchands Aventuriers de Bristol, Angleterre.

Les termes seront comme suit:
L'école sera ouverte tous les jours pendant l'année, (excepté depuis le premier juillet jusqu'au dernier août), depuis neuf heures du matin jusqu'à quatre heures de relevé.

Les samedis, elle se fermera à midi.

Le programme des études sera le suivant:

PREMIER COURS.

Pour la préparation des aspirants aux certificats de capacité de capitaine ou de contre-maître, accordés après un examen satisfaisant, par le Bureau des Examineurs de la Puissance du Canada. Ce cours comprendra l'emploi des logarithmes; la navigation proprement dite; la manière de faire le point; trouver la latitude par la hauteur méridienne du soleil, d'une étoile, par une hauteur de circumméridienne du soleil; trouver la longitude par le chronomètre; la variation et la déviation de la boussole par une amplitude, par l'azimut; trouver le temps de la haute marée; la correction des sondages; faire des observations pour former une table des déviations de la boussole, son explication et aussi le tracé et l'usage du diagramme de Napier, l'usage des cartes-marines, des instruments; les règlements concernant les bâtiments en route, et tous les autres sujets compris dans l'examen de vice-voix que les aspirants ont à subir devant le Bureau des Examineurs de la Puissance.

DEUXIÈME COURS.

Une étude plus étendue de la navigation pratique et de l'astronomie nautique. Trouver la latitude par la hauteur méridienne de la lune, des étoiles circumpolaires, par une hauteur méridienne de la polaire, par deux hauteurs d'un corps céleste (mérites de Sumner et de Ivory); trouver la longitude par deux hauteurs, par les distances lunaires, régulariser le chronomètre par des hauteurs égales, l'emploi de l'horizon artificiel; les lois des tempêtes, etc., etc.

TROISIÈME COURS.

Partie théorique.

Études mathématiques des différentes règles et formules, en usage dans la science nautique.

Les honoraires d'entrée seront de \$15 pour ceux qui étudieront dans le but d'obtenir le certificat de contre-maître devant le Bureau des Examineurs de la Puissance du Canada, et de \$20 pour ceux qui étudieront pour passer comme capitaines; et les étudiants qui auront payé leurs honoraires d'entrée, auront droit de suivre les cours de l'école, sans aucune autre charge, en aucun temps, jusqu'à ce qu'ils aient obtenu leurs brevets devant le Bureau des Examineurs de la Puissance.

S'il est établi des examens extraordinaires devant le Bureau des Examineurs de la Puissance, la préparation à ces examens extraordinaires des aspirants, qui auront suivi les cours de l'école, sera gratuite. Le directeur de l'école fera tous les mois, à l'Honorable Secrétaire-Provincial, un rapport montrant le nombre et les progrès des élèves, et aussi le nombre des candidats de l'école qui auront subi, avec succès, leurs examens devant le Bureau des Examineurs de la Puissance, pour des certificats de capitaines ou de contre-maîtres.

Ceux qui désireront entrer à l'école en feront la demande au Secrétaire-Provincial, ou à W. C. Seaton, écuyer, à Québec.

Par ordre,

J. A. CHAPLEAU,

Secrétaire de la Province de Québec.

8-20-11-10

ON SE DEMANDE OU EST LE JOLI MAGASIN DE MODES

ET DE

MARCHANDISES DE GOUT

qu'il y avait sur la rue Ste. Catherine, près de la rue Jacques Cartier, eh! bien, mesdames, vous n'avez qu'à vous rendre au No. 573, rue Ste. Catherine, entre les rues Montcalm et Wolfe, à l'enseigne du Chapeau Rouge, et vous y trouverez un assortiment complet de toutes es pièces de marchandises, spécialement dans les modes importées directement d'Europe. Chapeaux garnis gratis

JOS. ROY,

573, RUE STE. CATHERINE,

A l'Enseigne du Chapeau Rouge.

8-15-54-10

A. GELINAS, AVOCAT, No. 44, Rue St. Vincent (en face de l'Hôtel Richelieu), Montréal.

EM. TERQUEM

Commissionnaire en Marchandises

(Ex-représentant des Éditeurs Français à l'Exposition de Philadelphie)

2, BULEVARD POISSONNIERE, PARIS

à le plaisir d'informer messieurs les Libraires et Négociants du Canada, qu'il se charge de tous leurs achats sur la place de Paris, soit en livres ou en autres articles. Il serait heureux de répondre à toute demande de renseignements.

Il sollicite également la faveur des ordres des membres du Clergé pour les fournitures des Institutions catholiques. Les commissions remises seront l'objet d'une attention la plus scrupuleuse. 8-20-52-116

L'OPINION PUBLIQUE est imprimée aux Nos. 5 et 7 rue Bleury, Montréal, Canada, par la COMPAGNIE DE LITROGRAPHIE BURLAND-DESBARATS